

LE DOSSIER

OÙ VONT LES ASSOCIATIONS RENNAISES ?

- 7** Viviane Tchernonog *Le monde associatif français. Un paysage en mutation*
- 9** Bernard Boudic *Milieu associatif, un portrait...*
- 11** Armel Huet *L'OSC ou l'histoire d'une utopie fondatrice*
- 17** Bernard Boudic *Gaëlle Andro, adjointe au maire « Le modèle associatif rennais existe toujours »*
- 21** David Bensoussan *La rivalité entre catholiques et laïques*
- 27** Gilles Cervera *Les Pupilles de l'enseignement public*
- 33** Sylvie Le Coq *Offre culturelle et artistique.*
- 37** Loïc Richard *Bénévoles à Solidarités nouvelles face au chômage*
- 41** Bernard Boudic *Paroles de bénévoles*
Table ronde
- 47** *La vie associative rennaise fait débat*

CAHIER PHOTOS

- 54** Élodie Guignard *Les magnifiques*

OÙ VONT LES ASSOCIATIONS RENNAISES ?





Partout en France Un paysage en mutation

RÉSUMÉ > *Si la France compte 1,3 million d'associations, près des quatre cinquièmes d'entre elles ne reposent que sur le travail des bénévoles. Pour les plus importantes structures, la crise économique et les changements sociaux modifient sensiblement leurs conditions d'exercice.*

TEXTE > **VIVIANE TCHERNONOG**



VIVIANE TCHERNONOG est chargée de recherche au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Auteur de *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, éd. Juris-Dalloz, 2007

Malgré la forte visibilité politique ou médiatique de quelques associations, le secteur associatif est un secteur mal connu, en France comme dans de nombreux pays : il échappe en effet pour une large part au système officiel d'observation statistique. Hormis les informations fournies au moment des créations d'associations¹ ainsi que quelques données sur l'emploi salarié², les informations disponibles aujourd'hui sont issues de travaux réalisés par les chercheurs³ et les réseaux associatifs eux-mêmes.

Une place importante et croissante

Le secteur associatif occupe pourtant une place importante dans l'économie et dans la société française :

- un Français sur deux adhère à au moins une association ;
- 30 % des Français âgés de 18 ans et plus, soit environ 15 millions de personnes, exercent une activité bénévole occasionnelle ou régulière :

Cet article reprend une contribution de Viviane Tchernonog parue en novembre 2011 dans le n°30 de *Constructif*, la revue de réflexion et de débat de la Fédération Française du Bâtiment qui consacrait un dossier aux « Multiples visages de la société civile ». Article en accès libre sur www.constructif.fr

1. Enregistrées dans les sous-préfectures.
2. Issues des déclarations annuelles de données sociales remplies par les employeurs du secteur privé.
3. Les données qui sont présentées ici sont issues des travaux d'enquêtes périodiques conduits par le Centre d'économie de la Sorbonne





Le sentiment d'une raréfaction croissante des ressources financières.

- près de 2 millions de personnes exercent une activité salariée dans les associations, à temps partiel ou à temps plein, et le volume de l'emploi salarié représente près de 6,5 % du volume total de travail public et privé dans le pays;

- le budget cumulé du secteur associatif, de l'ordre de 70 milliards d'euros aujourd'hui, représente près de 3,5 % du PIB.

Ces indicateurs d'activité sont, en outre, en forte croissance. Le secteur associatif connaît en effet, depuis trente ans, un remarquable développement. L'augmentation des financements des associations dans les dernières années est cependant moins rapide que la croissance du nombre d'associations : le développement du secteur s'effectue dans un contexte de forte concurrence entre associations pour l'accès aux ressources, ce qui explique pour une part importante le sentiment d'une raréfaction croissante de ces ressources.

Une majorité de petites associations de bénévoles

Le nombre d'associations n'est pas connu avec précision car, si les créations d'associations sont enregistrées par les sous-préfectures, les disparitions d'associations sont, elles, très rarement déclarées. Il n'est donc pas possible de mesurer par déduction le nombre d'associations vivantes et actives. Les estimations situent cependant ce nombre à environ 1 300 000. Parmi ces associations, près de 220 000 ont recours à l'emploi de professionnels salariés, les autres s'appuyant uniquement sur le travail bénévole. Ces petites associations de bénévoles représentent ainsi au total plus des quatre cinquièmes des associations, mais elles fonctionnent avec des budgets limités et réalisent moins du cinquième du budget cumulé du secteur associatif.

Une sur quatre est sportive

Une association sur quatre est aujourd'hui une association sportive ; les associations culturelles et de loisirs figurent également parmi les plus nombreuses : elles représentent respectivement 19 % et 18 % du nombre total. Les associations militantes (de consommateurs, de défense du cadre de vie, d'environnement, de parents d'élèves...) apparaissent également nombreuses dans le paysage associatif et représentent 16 % du nombre total. Les associa-

tions caritatives et humanitaires, qui ont la plus forte visibilité médiatique et politique, ne représentent que 4 % du nombre total.

Tableau 1. Répartition des associations selon le secteur d'activité principal

	Nombre d'associations	Budget cumulé
Action humanitaire	4 %	4 %
Action sociale, santé	11 %	37 %
Défense des droits et des causes	16 %	4 %
Éducation, formation, insertion	4 %	16 %
Sports	24 %	15 %
Culture	19 %	9 %
Loisirs et vie sociale	18 %	9 %
Défense des intérêts économiques	4 %	6 %
Total en %	100 %	100 %
Estimation en valeur ou en nombre	1 300 000 associations	70 milliards d'euros

Source : Viviane Tchamongo, Le paysage associatif français. Mesures et évolutions, Jurs associations - Dalloz, 2007.

Le médico-social = 38 % du budget total

À l'opposé, les associations du secteur social et médico-social (11 % du nombre total d'associations) et celles du secteur de l'éducation (4 %) apparaissent peu nombreuses, mais sont fortement professionnalisées. Leur action s'appuie sur le travail de nombreux salariés, les fonctions bénévoles étant essentiellement réservées aux dirigeants. Ces associations concentrent une grande part des ressources et des financements publics, les seules associations médico-sociales réalisent ainsi 38 % du budget du secteur associatif.

Comment vivent les associations ?

Les budgets associatifs sont composés à parts équivalentes de ressources privées et publiques. La dernière enquête du Centre d'économie de la Sorbonne donne un ordre de grandeur des composantes des budgets associatifs pour l'année 2005. Les financements privés apparaissent pour l'essentiel constitués de la participation des usagers au service rendu par l'association par l'intermédiaire des cotisations ou des ventes. Les ressources tirées de la générosité, les dons et le mécénat ne représentent que 5 % du financement du secteur associatif.

Le caritatif et l'humanitaire : seulement 4% des associations.

Tableau 2. Les ressources des associations

Structure	%
Financements privés	49 %
Cotisations	12 %
Dons des particuliers et mécénat	5 %
Recettes d'activité privée	32 %
Financements publics	51 %
Communes	14 %
Départements	10 %
Régions	4 %
État	12 %
Union européenne	1 %
Organismes sociaux	7 %
Autres financements publics	3 %
Total	100 %

Source : Viviane Tchernonog Le paysage associatif français. Mesures et évolutions, Juris associations - Dalloz, 2007.

Les communes et l'État financent

Les communes et l'État sont les deux premiers financeurs du monde associatif. Ces deux collectivités sont des financeurs généralistes : elles soutiennent les associations des différents secteurs d'activité. Les autres financeurs publics (conseils généraux, conseils régionaux, organismes sociaux) sont plus spécialisés : les associations qu'ils soutiennent relèvent en effet de leur propre domaine de compétences : l'action sociale pour les départements, l'éducation pour les régions, le médico-social pour les organismes sociaux.

Les financements publics, qui en 2005 représentaient encore 51 % des financements du secteur associatif, sont de types multiples. Ils peuvent emprunter la forme d'un soutien sans contrepartie au projet de l'association : les subventions publiques représentent 33 % du budget cumulé du secteur. Les financements publics peuvent aussi être liés à une prestation de l'association commandée par la puissance publique : ces autres financements (commandes, appels d'offres, appels à projet, prix de journées) représentent 18 % du budget total du secteur.

La contraction des ressources publiques

Au cours de la période récente, les financements publics ont connu d'importantes mutations, restructurations sous plusieurs effets :

- la décentralisation, d'abord, a contribué à baisser mécaniquement la part de l'État et à augmenter celle des collectivités locales dans le financement du secteur associatif ;

- le contexte de déficits publics a accéléré la baisse des financements de l'État, et ceux des collectivités locales - principalement des conseils généraux et des conseils régionaux - se sont progressivement substitués à ceux de l'État.

En outre, du fait de l'évolution du cadre réglementaire européen, la montée en charge des collectivités locales dans le financement des associations accélère le processus de transformation des subventions en commandes publiques, qui sont souvent préférées par les acteurs locaux. Cette transformation a pour conséquences de limiter les associations à un rôle d'exécutant des politiques publiques et d'inhiber leur force d'innovation sociale, laquelle a pourtant inspiré de nombreuses politiques publiques tout au long du siècle.

À la recherche de financements privés

La crise économique de 2009 a accéléré toutes ces tendances. Les données actuellement disponibles ne permettent pas encore de mesurer la baisse des financements publics du secteur associatif - ce serait une première dans l'histoire du monde associatif -, mais il apparaît clairement que ces financements publics sont appelés à se contracter.

Cette contraction des ressources publiques implique que les associations doivent se tourner vers la recherche de ressources privées pour compenser la baisse de leur budget et continuer à mettre en place leurs projets. Si les dons et le mécénat devraient augmenter, ils ne peuvent constituer une solution à la contraction des finances publiques en raison de leur faible poids. Aussi les associations sont-elles de plus en plus souvent conduites à développer des ressources liées à une activité commerciale, lesquelles proviennent souvent, dans les faits, d'une augmentation de la participation des usagers aux services rendus. Cette évolution peut conduire progressivement les associations à s'orienter vers la satisfaction des besoins sociaux de publics plus solvables et à se rap-

Un processus de transformation des subventions en commandes publiques.

Le don et le mécénat devront augmenter.



procher du modèle économique de l'entreprise.

Des bénévoles sélectifs et exigeants

Le travail bénévole connaît un rythme de croissance considérable, et les différents travaux conduits auprès des associations et des Français permettent de conclure, à rebours des discours convenus sur la crise du bénévolat, qu'il est en plein essor. Pour autant, il traverse sans aucun doute aujourd'hui une profonde mutation.

Le comportement des bénévoles a considérablement évolué. En premier lieu, les bénévoles d'aujourd'hui sont sélectifs et exigeants. Aussi certains secteurs attractifs comme l'action humanitaire et la culture recrutent-ils plus facilement, au détriment d'autres secteurs relativement délaissés.

Les nouveaux bénévoles souhaitent être davantage impliqués dans la définition et la conduite du projet de l'association ; c'est probablement pour cette raison que les petites associations les attirent plus facilement que les très grandes. Enfin, ils sont aujourd'hui plus mobiles que leurs prédécesseurs. Ils sont nombreux à souhaiter maîtriser leur « parcours de bénévole » en diversifiant leurs expériences. Autant de facteurs que les associations ne parviennent pas aujourd'hui à gérer et à anticiper.

Par ailleurs, la nécessité d'un bénévolat qualifié s'accroît avec la forte professionnalisation du secteur associatif. Or, dans un contexte pourtant favorable à l'engagement bénévole (les Français se disent de plus en plus disposés à s'engager⁴), les associations ont du mal à trouver parmi les candidats les qualifications dont elles ont besoin. Ce décalage est particulièrement aigu en ce qui concerne les fonctions de dirigeants bénévoles.

Des emplois, mais partiels et précaires

Dans un contexte de croissance du chômage ou de faible niveau de création d'emploi dans le pays, l'emploi salarié associatif fait à première vue bonne figure : il a augmenté d'une façon régulière et importante dans les dernières décennies. Au-delà de ce constat, une approche des formes particulières de cet emploi conduit à nuancer et à préciser cette première lecture.

Le travail salarié dans les associations est caractérisé par l'importance du travail à temps partiel, occasionnel ou saisonnier. Il est également très marqué par la fonction d'insertion professionnelle du monde associatif : cela ex-

plique pour une grande part l'importance des emplois de type CDD et la proportion très élevée d'emplois de statut précaire (stagiaires).

Enfin, bon nombre d'associations rencontrent de réelles difficultés en matière de gestion de leurs ressources humaines salariées. Le degré de technicité de beaucoup de prestations augmente et le besoin en compétences s'en trouve accru ; les associations ont cependant du mal à recruter et à conserver les salariés ayant les compétences adéquates.

Les atouts et les faiblesses

Le secteur associatif est aujourd'hui confronté à un certain nombre de difficultés, pour beaucoup liées au contexte économique et social. Des contraintes pèsent sur ses financements alors même que les besoins des populations augmentent sous l'effet de la crise. Si un certain nombre d'évolutions sociétales comme l'amélioration du niveau d'éducation ou la volonté croissante d'engagement des citoyens sont favorables à son développement, il doit aujourd'hui relever un certain nombre de défis.

Pour ce faire, le secteur dispose d'indéniables atouts : une grande proximité avec les populations, une forte capacité à détecter rapidement les problèmes émergents, à explorer des solutions inventives, à mobiliser les énergies et les ressources bénévoles.

Il doit aussi cependant surmonter un certain nombre de faiblesses dont il est bien conscient, et notamment améliorer les modalités de sa gouvernance, opérer les rapprochements et les regroupements pour faire force.

À rebours des discours convenus, le bénévolat est en plein essor.

Le secteur associatif doit améliorer les modalités de sa gouvernance.

4. Sondages CSA-Crédit coopératif-Chorum-Deloitte-Maif réalisés à l'occasion du Forum national des associations et des fondations.

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Rennes... portrait en chiffres

Les associations appartiennent au secteur de l'économie sociale et solidaire qui comprend aussi les mutuelles, les coopératives et les fondations, soit au total 133 580 salariés en Bretagne (source : Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, avril 2009, <http://www.recherches-solidarites.org/etudes-thematiques/vie-associative/>).

Combien d'associations en activité ?

Entre 19 000 et 21 000 en Ille-et-Vilaine (source : *Chiffres-clés de la vie associative en Ille-et-Vilaine*, mai 2011, Association Recherches et solidarités). La Ville de Rennes compterait entre 4 000 et 6 000 associations. 860 sont dûment répertoriées au Centre de ressources de la vie associative. Il faut y ajouter 300 associations réunies au sein de l'Office des sports.

En Bretagne, 60 000 associations. En France, 1,2 million d'associations, dont 160 000 emploient un ou plusieurs salariés.

Entre 4000 et 6000
associations à Rennes.

Combien d'associations nouvelles chaque année ?

– en Ille-et-Vilaine : 1 000 à 1 100 (dont les trois quarts sont déclarées en préfecture de Rennes, les autres à Saint-Malo, Redon et Fougères ; soit 10,6 associations pour 1 000 habitants (le même nombre qu'en France). Près d'un tiers des associations d'Ille-et-Vilaine ont moins de neuf ans et près d'une association sur cinq a moins de quatre ans. La plus ancienne association de Rennes, l'Œuvre de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, dont sont issus les Cadets de Bretagne, a été créée en 1840.

– en France, environ 70 000 associations nouvelles se créent chaque année (en baisse).



Combien de bénévoles ?

Entre 165 000 et 180 000, au total, en Ille-et-Vilaine, dont 90 000 à 100 000 interviennent au moins une fois par semaine dans leurs associations.

En France, 85 % des associations fonctionnent avec seulement des bénévoles. On estime leur nombre à 11 millions.

Dans quels domaines ?

Thème	Ille-et-Vilaine (en %)	Bretagne	France
Culture	23,6	23,3	22,6
Sports	16,1	17,0	15,3
Loisirs	13,9	13,9	13,9
Social	6,3	6,0	7,8
Santé	3,3	3,8	4,2
Education, formation	6,7	5,0	5,9
Economie	4,8	5,8	4,7
Environnement	4,2	4,4	3,8
Autres	21	20,8	21,8

Plus de la moitié des associations exercent leurs activités dans la culture, les sports ou les loisirs (53,6 % en Ille-et-Vilaine). Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel dans 29 catégories décomposées en plus de 250 sous-rubriques.

Combien d'emplois ?

	Salariés		Masse salariale	
	Nombre	Part du secteur privé	Millions d'euros	Part du secteur privé
Ille-et-Vilaine	31 115	10,3 %	571	7,7 %
Région	93 177	10,8 %	1 657	8,5 %
France	1 773 475	9,4 %	34 000	6,9 %

En France, les associations présentent un nombre de salariés supérieur à celui du secteur de la construction (8,4 % du total des salariés) ou à celui du secteur des transports (7,8 %). La masse salariale qu'elles versent approche 35 milliards d'euros, soit 7 % du total de la masse salariale privée. Elles ont créé 30 000 emplois en 2009, mais en ont perdu 26 000 depuis la fin de l'été 2010. Souvent, les emplois du secteur associatif sont précaires et mal rémunérés.

En Ille-et-Vilaine, les associations ont créé plus de 6 000 emplois nouveaux entre 2000 et 2010.

Des difficultés

Depuis la dissolution de l'Office social et culturel rennais, le 31 décembre 2004, les relations entre le milieu associatif et la municipalité de Rennes sont gérées par la Conférence rennaise Ville-associations... qui ne s'est pas réunie depuis dix-huit mois. Celle-ci rassemble 27 délégués du Conseil associatif rennais et 16 délégués du conseil municipal. Le Conseil associatif rennais est issu du Mouvement associatif rennais qui a pour objectif de regrouper l'ensemble des associations rennaises. Une charte commune Ville-associations, qui définit les engagements de chacun, a été adoptée le 16 décembre 2005 par une assemblée d'associations et le 19 janvier 2006 par le conseil municipal. Le Mouvement associatif rennais a eu quelque difficulté à s'organiser : constitué d'abord en collectif gouverné par une assemblée plénière, il ne s'est transformé en association que le 23 novembre 2010.

L'OSC ou l'histoire d'une utopie fondatrice

RÉSUMÉ > *L'Office Social et Culturel de Rennes (OSC) a joué un rôle prépondérant dans la construction de la vie sociale rennaise. Créée au début des années soixante sous la municipalité Fréville, transformée en 1977 sous la municipalité Hervé, dissoute en 2004, cette structure a constitué une expérience partenariale Ville-associations unique en France. Elle a contribué tout au long de son histoire à fonder un véritable pacte social, culturel, éducatif, au bénéfice de la nouvelle ville et de la qualité de vie dans les quartiers.*



TEXTE > **ARMEL HUET**



Depuis le milieu des années 1950, la ville de Rennes est engagée dans un développement sans précédent qui en moins de vingt ans va complètement la transformer¹. De nouvelles et grandes entreprises, comme Citroën, s'implantent sur son territoire même et sur sa périphérie immédiate, les grands ensembles urbains commencent à être construits à Cleunay puis à Maurepas. Villejean et la ZUP du Blosne sont programmés pour les années 60 et 70. En même temps des vieux quartiers du centre de Rennes disparaissent pour laisser place à d'importants ensembles de constructions nouvelles à Bourg-L'Évêque, Saint-Hélier, Le Colombier... L'université accueille une population croissante d'étudiants. De 3000 à la Libération, ils passent à 11 000 en 1965. Coincés dans la ville des 18^e et 19^e siècles, ils migrent dans les années 60 vers les campus neufs de Villejean et de Beaulieu.

ARMEL HUET est professeur émérite de sociologie à Rennes 2. Il est le fondateur du Lares (Laboratoire de recherche en sciences sociales) qu'il a dirigé jusqu'à ces dernières années. Il a participé en tant que sociologue à la longue aventure de l'Office social et culturel de Rennes.



1. Rennes compte 124 000 habitants en 1954, autour de 190 000 en 1968.



Les élus, militants sociaux, affirment des valeurs humanistes et chrétiennes-démocrates.

Un grand moment initiateur pour les associations

Rennes devient une ville moderne. Les associations et mouvements d'éducation populaire, les associations d'étudiants², les associations d'accueil d'une jeunesse ouvrière, comme les Amitiés Sociales³, sont sensibles à ces transformations. Mais cloisonnées entre elles, enfermées dans leurs propres activités, elles n'ont pas de projets collectifs pour prétendre tenir dans ces transformations le rôle auquel elles aspirent confusément. Cette situation va changer rapidement à l'initiative de l'Ager (Association générale des étudiants de Rennes) et de quelques autres associations, qui vont fonder en 1958 le Clojep (Comité de liaison des organismes de jeunesse et d'éducation populaire). Ce dernier réussit d'emblée à regrouper les grandes familles d'associations (confessionnelles, laïques, loisirs de plein air, scoutisme, folkloriques, étudiantes...).

Entrepreneur, revendicateur et inventif, le Clojep va préfigurer le futur Office Social et Culturel. Ainsi il cherche à obtenir de la municipalité une politique plus juste et plus cohérente dans l'attribution des subventions. Il réclame des subventions d'investissements et la construction d'une Maison des mouvements de jeunesse. Le projet ne verra pas le jour mais aboutira à la réalisation de la Maison du Champ de Mars dans la décennie suivante.

Une initiative municipale datée 1960

La nouvelle équipe municipale dirigée par le chrétien-démocrate Henri Fréville⁴ est préoccupée par l'accueil d'une population croissante et nouvelle, particulièrement dans les grands ensembles. Il ne suffit pas de loger ces nouveaux habitants, il faut aussi répondre à ses besoins par des services de proximité et organiser sa vie sociale et culturelle. Les élus, militants sociaux, affirment des valeurs humanistes et chrétiennes-démocrates⁵. Soucieuse de politique sociale, reprenant les idées et l'esprit du Clojep, l'équipe Fréville, sous l'impulsion de Michel Leroux, crée en 1960 l'Office Social et Culturel (OSC) avec pour objectif de structurer le mouvement associatif rennais.

Le culturel ou le socio-culturel ?

Depuis la Libération, le débat sur la démocratisation culturelle, c'est-à-dire l'accès pour tous à la culture, a pris

de l'ampleur. Rennes fait partie avec Grenoble des premières villes à mettre en place une politique culturelle. Elle se dote notamment d'une Maison de la Culture. Mais comment articuler les projets et les activités de cet important établissement avec ceux et celles des associations, surtout si l'on veut atteindre les différentes catégories de population ?

L'action socio-culturelle trouve toute sa légitimité dans cette perspective. Les mouvements d'éducation populaire soutiennent que la culture ne doit pas rester la « propriété » des grands établissements traditionnels (théâtres, opéras...) ou nouveaux comme les Maisons de la Culture. Ils se considèrent comme les mieux placés pour mettre la culture à la portée de tous et donner voix aux aspirations des différents milieux sociaux et des jeunes. Cette époque est de toute évidence le moment fondateur de l'ambition socio-culturelle rennaise. L'OSC est le creuset de cette action qui sera poursuivie, approfondie et élargie sous les mandatures d'Edmond Hervé, dans le cadre de l'OSCR, à l'instigation de son adjoint à la culture, Martial Gabillard⁶.

Les nouveaux quartiers, objectif majeur

Dès sa fondation, les intentions de l'adjoint Michel Leroux et des élus apparaissent clairement. L'OSC ne sera pas réservé qu'aux associations. La Ville comprend que l'enjeu principal est l'organisation sociale des nouvelles populations et des nouveaux quartiers HLM. Elle passe donc une convention avec la Caisse d'allocations familiales dont les centres sociaux implantés dans les quar-

2. À cette époque les étudiants marquent le quotidien de la vie rennaise. Ils y étudient dans les facultés implantées au cœur de la ville, ils y vivent chez les particuliers ou en cités, ils sont proches des équipements culturels et associatifs, ils parcourent la ville à leurs moments de loisirs.

3. Fondées à la Libération par des militants issus des mouvements chrétiens sociaux, les Amitiés Sociales créèrent les premiers Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) en France.

4. Venu du Nord de la France, Henri Fréville était professeur d'histoire à l'université. Il appartenait au MRP (Mouvement Républicain populaire). Il voulait dépasser les clivages gauche-droite au nom de valeurs chrétiennes-démocrates et humanistes inspirées du mouvement du Sillon.

5. Parmi eux, Léon Grimault, ancien résistant, cheminot, premier adjoint au maire. À sa mort en 1962, il sera remplacé par René Prévert, militante à la Joc (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et à la CFTC, membre du MRP, députée d'Ille-et-Vilaine. Autre grand militant du catholicisme social, Michel Leroux, issu des Amitiés Sociales, sera adjoint chargé de la Culture de 1965 à 1971. Il fut un artisan majeur de la politique culturelle (création de la Maison de la Culture) et socio-culturelle rennaise.

6. Martial Gabillard a écrit l'histoire de la politique culturelle et socio-culturelle rennaise dans *La Politique culturelle à Rennes 1977-2008. Mémoires et réflexion*, chez Apogée, 2008, 700 pages.

Rennes fait partie avec Grenoble des premières villes à mettre en place une politique culturelle.

tiers proposent déjà des activités culturelles et de loisirs pour les nouveaux habitants. Cette convention scelle un partenariat entre la Ville et la Caf. En visant un « développement global » des quartiers, elle déclenche et élargit au sein de l'OSC une concertation avec l'ensemble des équipements sociaux et culturels. Dans le même esprit, la Ville exige la présence dans l'OSC des constructeurs d'HLM et des directeurs de service public concernés questions sociales et culturelles.

Environ 300 associations

Organisme autonome, l'OSC est financé par la Ville, mais aussi par la Caf, les organismes HLM, et... les cotisations des adhérents. En 1964, un directeur est recruté. Il s'agit de Jean Verpraet, un homme du Nord, issu des mouvements de jeunesse catholique et d'« Économie et Humanisme »⁷.

À la fin des années soixante, l'OSC compte environ 300 associations : confessionnelles (les Patronages), laïques (le Cercle Paul Bert et la Fédération des Œuvres laïques), de jeunesse (Les Maisons de jeunes et de la culture, Auberge de jeunesse, scouts...), folkloriques (Kevrenn, groupe Gallo-Breton, Cercle celtique...), étudiantes (Ager-Unef, Mnef), Amis de la nature, associations d'amateurs (photo, théâtre, musique...)

Un système de subventions original

Première innovation, la Ville institue un dispositif original de subventions, à l'époque unique en France. Elle attribue une masse financière, dit « les fonds globaux », à l'OSC, lequel répartit cette dotation entre les associations. Différentes commissions spécialisées discutent et préparent cette répartition qui est validée par les instances dirigeantes de l'OSC. Des fonds « finalisés » sont également mis à disposition des associations qui veulent réaliser des opérations importantes (construction de locaux) ou singulières (des événements). Ces dispositifs donnent un souffle aux associations rennaises, désormais incitées à mieux penser leurs projets et à dépasser leurs différences afin d'élaborer ensemble des propositions d'intérêt public.

Des commissions inventives

Mais l'OSC n'est pas qu'un organe à distribuer des subventions. Seconde innovation, grâce à différentes commissions, l'Office devient un lieu d'échange et de

réflexion. Il y en a deux au départ : la commission technique culturelle et la commission des actions socio-éducatives. D'autres s'y ajouteront : la commission enfance, la commission sociale, la commission quartiers... On y participe en nombre. Plaisir, enjeux et « petites habitudes » motivent les membres des commissions, heureux de s'y retrouver. Chacun se trouve engagé comme à son insu dans un mouvement de construction d'une culture commune. On apprend à se connaître. On apprend à établir des liens entre les volontés, les projets, et les moyens financiers.

Ce qu'on appelle le « modèle rennais »

Pas question d'esquiver les contradictions entre les associations, les partenaires, la Ville. Ceux qui ont vécu cette expérience peuvent confirmer que l'OSC était un lieu de conflits permanents, de disputes parfois houleuses, mais un lieu où ces conflits pouvaient, par le débat, évoluer et devenir source de propositions.

Grâce à ces commissions, on peut dire que l'Office Social et Culturel a constitué une expérience fondamentale de transformation d'un bien commun (les intérêts des différents partenaires) en bien public (projets concernant ou pouvant concerner toute une population).

La clé de ce que l'on a appelé par la suite le « modèle rennais » fut de créer un espace d'autonomie par rapport au politique, même s'il revenait à ce dernier d'effectuer les arbitrages (le président de l'Office était l'adjoint à la culture) et de faire les choix en ce qui concerne les financements alloués à l'OSC, l'implantation et les missions des équipements, ou les politiques sociales à mettre en œuvre.

Les « mètres carrés sociaux »

Les activités de l'OSC ne se limitent pas au mouvement associatif. Dès 1960, le premier comité directeur de l'OSC s'est assigné trois tâches principales : déterminer les besoins en équipements socio-culturels, gérer des centres sociaux, élaborer une politique des « locaux collectifs résidentiels ».

Retenons deux exemples d'actions innovantes. Tout d'abord l'invention des Locaux Collectifs Résidentiels

7. Fondé à Marseille en 1941 par un prêtre dominicain d'origine bretonne, le père Louis-Joseph Lebreton, «Économie et Humanisme» veut rapprocher l'économie politique de la doctrine sociale de l'Église. Notons que Gaston Bardet, l'architecte-urbaniste du Rheu, fut l'un de ses fondateurs.

Un dispositif original de subventions, à l'époque unique en France.

L'OSC était un lieu de disputes parfois houleuses, mais un lieu où ces conflits pouvaient évoluer et devenir source de propositions.





Rennes fut pionnière de cette expérience, systématisée par une circulaire ministérielle de 1967 sur les « Locaux collectifs résidentiels », obligeant les constructeurs à aménager des espaces devant « favoriser la vie sociale et culturelle » des habitants.

(LCR) née d'une idée ayant germé aux Amitiés Sociales, de gérer des « mètres carrés sociaux ». La formule consiste à encourager les promoteurs publics et privés à réserver dans les immeubles qu'ils construisent des locaux destinés aux activités des habitants. Rennes fut pionnière de cette expérience, systématisée par une circulaire ministérielle de 1967 sur les « Locaux collectifs résidentiels » (LCR), obligeant les constructeurs à aménager des espaces devant « favoriser la vie sociale et culturelle » des habitants.

L'OSC exploita une autre idée née de la concertation : transformer ces locaux en participations financières à la réalisation d'équipements collectifs de proximité, à usage social et culturel.

La crise des années 70

Pour l'OSC, les années 1970 sont cependant marquées par une crise permanente. Jean Verpraet, le directeur, Jean-Pierre Delauney de la CAF, et le président Gérard Pourchet, (maire-adjoint) portent l'Office à bout de bras et le sauvent momentanément. Mais l'OSC a perdu sa raison d'être initiale. Ses partenaires ont beaucoup évolué face aux nouvelles réalités urbaines. De son côté, la Ville ne peut plus accepter de soumettre à l'OSC des questions qui relèvent de sa compétence et de sa souveraineté, et de sa capacité à gérer et à articuler l'ensemble des univers culturels et socio-culturels rennais. La Ville a besoin de son propre organisme. Les HLM continuent de construire, mais doivent gérer désormais un parc immobilier important avec des problèmes spécifiques. La Caf assure de plus en plus orientée vers l'action sociale ne peut plus accepter d'être, au sein d'un même organisme, sous la coupe des associations. Celles-ci inversement supportent mal le poids des puissants partenaires de l'Office. Mais surtout, la différenciation des associations va bon train. Les grandes associations traditionnelles de la ville, comme le Cercle Paul Bert et les Patronages, les grandes fédérations comme les MJC et Léo Lagrange, ont accru leur puissance. Leur implantation dans les quartiers les a conduits à toucher de nouvelles populations et à étendre leurs activités.

La nouvelle donne de 1977

Dans ces conditions, les différents partenaires n'ont plus de défis communs à relever, d'aventure collective à partager. Leur séparation est inévitable. Elle va constituer le point de départ d'une nouvelle époque fondatrice

de la vie culturelle et sociale rennaise.

En 1977, la nouvelle municipalité de gauche, sous l'impulsion de l'adjoint Martial Gabillard, engage une profonde réforme qui aboutit à la création de trois organismes différents :

- La Direction du développement culturel créée pour gouverner, à l'intérieur de l'administration municipale, l'ensemble des politiques culturelles et socio-culturelles de la Ville.

- L'Apras, association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale, qui rassemble les partenaires publics de l'action sociale où est transférée en particulier la gestion des centres sociaux. La direction en est confiée à Jean Verpraet, puis Jean Lemesle⁸.

- Enfin, l'OSCR, l'Office social et culturel rennais, qui tout en gardant partiellement le nom devient une structure très différente de l'OSC. Le nouvel office n'est plus qu'un organisme purement associatif.

Un foisonnement de groupes de travail

Présidé par Jacques Ruellan et dirigé par Jacques Faucheux, l'OSCR devient un acteur marquant de cette période fondatrice de l'action socio-culturelle et associative locale, avec environ 400 associations adhérentes. La méthode des « fonds globaux » est complètement revue pour être mieux adaptée à la diversité des associations. Des groupes de réflexion se réunissent sur tout ce qui touche la vie locale : l'habitat et la vie sociale, la délinquance, le Tiers Monde, les handicapés, le théâtre amateur, l'information, l'audio-visuel, la consommation, les conventions...

« S'y ajoutent des groupes de travail opérationnels : festival de la chanson, mois des arts plastiques, prisons dans la ville, semaines de la petite enfance, carnaval, échanges ville-campagne, semaine du Nicaragua... Au total, 26 groupes qui se réunissaient régulièrement, engageaient des actions urbaines, bâtissaient des projets collectifs, jouaient un rôle d'interlocuteurs permanents des pouvoirs publics. Les groupes s'éteignaient quand les missions étaient accomplies, ou lorsque l'actualité s'était éloignée, mais d'autres groupes apparaissaient », témoigne Martial Gabillard dans son livre.

8. Jean Lemesle a commencé sa carrière comme éducateur et formateur dans les FJT des Amitiés Sociales.

En 1977, la nouvelle municipalité de gauche, sous l'impulsion de l'adjoint Martial Gabillard, engage une profonde réforme qui aboutit à la création de trois organismes différents.

Espace des sciences, Maison de la consommation...

De grands projets voient le jour. Parmi les plus marquants : le Centre culturel islamique, inauguré en 1983, le collectif d'associations des handicapés⁹. D'autres organismes émergent parmi lesquels la Maison des relations internationales, l'Union des associations bretonnes du pays rennais (UPRACE), Skeuden Bro Roazhon, le Comité local d'insertion sociale (CLPS), la Maison de la consommation, l'Espace des sciences, les premières radios locales, le Centre régional de la chanson, le Centre rennais d'information des femmes, la Boutique de gestion. L'Office assure aussi des animations : festival de la chanson, mois des arts plastiques, mois sur la santé, expositions... À noter que certaines de ces associations comme la Maison des relations internationales, la Maison de la consommation, l'Espace des sciences vont s'affranchir de l'OSCR, lorsque le projet de leur constitution aura abouti.

Un maillage d'équipements

Cette période est aussi très marquée par la réalisation d'un maillage d'équipements socio-éducatifs sans égal en France. On passe de 17 000 m² en 1997 à environ 49 000 en 2008 ! Chaque équipement est conçu par les élus et les services municipaux en concertation avec les associations vouées¹⁰ à en assurer la gestion. L'adjoint Martial Gabillard invente entre 1977 et 1979 une formule innovante de conventionnement entre la Ville et les associations gestionnaires d'équipements pour une durée de six ans.

Une évaluation effectuée entre 1989 et 1991¹¹ révèle l'importance prise par les 33 équipements concernés qui touchent directement plus de 200 000 personnes. Ces équipements n'attirent pas seulement les usagers des activités proposées, ils accueillent aussi des publics venant des associations environnantes, des rassemblement familiaux. L'évaluation démontre que les « équipements résidentiels », comme on les appelait, sont devenus des centres actifs de l'animation culturelle dans les différents quartiers de la ville. L'enquête confirme aussi que ces équipements ont complètement transformé le système socio-culturel et le mouvement associatif rennais.

2007 : fin de l'OSCR

Nouvelle étape, avec le développement des équipements de quartier et leur conventionnement avec la Ville, avec la prise d'indépendance de certaines associations, l'OSCR arrive au terme de son œuvre. Comme l'OSC jadis, il perd sa raison d'être. Vers 1995, il se meurt, malgré les efforts de sa directrice Madie Pierret¹² et de la Ville pour le relancer. Une évaluation de l'OSCR¹³ démontre que l'Office n'a plus alors aux yeux de la plupart des associations les ressorts et les moyens de ses ambitions, que ses missions sont devenues floues et peu mobilisatrices. Les associations elles-mêmes se montrent peu attachées à s'investir dans des « objectifs collectifs ». L'OSCR, même après que lui furent confiées la gestion et l'animation de la Maison du Champ de Mars, allait vers sa fin. Il fut dissout en 2007 remplacé à nouveau par de nouvelles institutions.

Au fond, l'OSCR est mort de sa réussite, comme acteur indispensable dans le maillage et la consolidation des institutions culturelles, socio-culturelles, socio-éducatives, qui font aujourd'hui l'exception rennaise.

Des acteurs instituant de la cité

Ce qui marque toujours la réussite d'une telle aventure, c'est le rôle de ceux qui la portent. Diriger, animer, orchestrer, promouvoir cette entreprise ne pouvait se faire qu'avec des personnages d'exception. Citer, ne serait-ce que les plus importants qui ont jalonné cinquante années de l'histoire rennaise serait injuste à l'égard de tous ces « faiseurs de cité », ces générations successives de leaders et de militants, avides d'idéaux démocratiques, fous de projets, qui ont bâti avec et grâce à leurs diffé-

Chaque équipement est conçu par les élus et les services municipaux en concertation avec les associations vouées à en assurer la gestion.

Diriger, animer, orchestrer, promouvoir cette entreprise ne pouvait se faire qu'avec des personnages d'exception.

9. Ce collectif devient l'interlocuteur privilégié de la Ville et qui signe avec elle, en 1990, une charte sur l'accessibilité.

10. Les activités et la gestion de ces équipements sont confiées aux grandes associations et fédérations socio-éducatives (Patros, Cercle Paul Bert, MJC, Fédération des Œuvres laïques, Fédérations Léo Lagrange ...)

11. Armel Huet, André Sauvage, Thierry Raffin, Gilbert Gaultier, « *Évaluation qualitative et quantitative des équipements socio-culturels conventionnés* ». Ville de Rennes, 1990. Cette évaluation donna lieu à un colloque national à Rennes le 1^{er} et 2 octobre 1992, suivi d'un ouvrage : « *L'action culturelle et socio-culturelle dans la ville* » sous la direction d'Armel Huet, chez L'Harmattan, 1994.

12. Madie Pierret est une grande figure de l'action culturelle et socio-culturelle rennaise. Ayant débuté sa carrière à la Maison de la Culture, elle a été pendant trois décennies au cœur des évolutions de la vie associative rennaise à l'OSC et à l'OSCR.

13. « Évaluation de l'impact et du rôle de l'OSCR aujourd'hui », par Armel Huet, Gilbert Gaultier et Thierry Raffin, janvier 1991





rences, comme les héros de Ken Follett¹⁴, les « cathédrales » de leurs rêves.

Cette longue histoire de l'OSC et de l'OSCR est celle de la construction et de la refondation permanente du contrat social, débattu, partagé, éclairé de réflexions incertaines, ou d'assurances fragiles de chercheurs. Finalement, cela a été une histoire simple entre personnes ayant appris, dans le respect réciproque, les exigences du dialogue, et les passions maîtrisées du conflit.

Une leçon pour demain

Cette histoire nous donne une leçon qu'il serait périlleux d'oublier : la vie commune de la cité exige de bien la connaître, de remettre constamment en cause ce qu'on croit savoir d'elle, de refonder en permanence les mesures, les institutions créées à un moment pour de bonnes raisons, mais que le temps de l'histoire érode. Le constat fréquent aujourd'hui est que nous sommes entrés dans une autre époque, celle où il faut apprendre à concevoir et conjuguer les associations et les institutions de proximité à l'échelle des quartiers et à l'échelle de la métropole. Elles ne se feront pas ou ne trouveront pas leur pertinence sans qu'elles soient pensées collectivement. C'est l'exigence d'une tradition rennaise. Elle devrait, en bouleversant bien des certitudes et des suffisances, éclairer l'avenir.

Creuset de la recherche sociologique

L'OSC avaient besoin d'études. Dès 1965, l'Office embauche donc son propre chargé d'études (René Péron), puis favorise autour de lui la création d'une cellule de recherche avec un universitaire (Armel Huet) et un enseignant à l'École d'Architecture (André Sauvage). À l'époque, les sciences sociales sont peu développées. Pas de département de sociologie à l'université de Rennes, discipline alors rattachée à la philosophie. Et puis la socio apparaît comme critique, voire révolutionnaire. La jeune équipe est pourtant intégrée à l'OSC. Elle va rapidement s'étoffer de cinq puis d'une dizaine de chercheurs, aux statuts différents, tous rassemblés à l'OSC.

Elle obtient dès 1967 des contrats de recherche des ministères (Culture, Équipement et Logement). Trois ans plus tard, cette cellule de recherche donne naissance à l'Association Rennaise de Sociologie, conservant dans un premier temps ses activités à l'intérieur de l'OSC, puis émigrant pour quelques années dans des locaux de la ZUP du Blosne, avant d'intégrer l'Université en 1975 et de se transformer en laboratoire (LARES : Laboratoire de Recherche et d'Étude Sociologique).

De 1967 à 1994, l'équipe de recherche ne cessera d'élargir son champ de recherche, réalisant au cours de cette seule période environ 120 travaux et publications dans les domaines de la culture et de ses équipements, de l'aménagement urbain, de l'habitat, de la vie des quartiers, du travail social, de l'enfance, de la jeunesse... La collaboration étroite de ces chercheurs avec l'OSC et l'OSCR, leurs relations avec les associations et la CAF allaient constituer pour eux les meilleures conditions d'apprentissage de leur métier. Elle permit de construire autrement le métier de chercheur en sciences sociales : proche des personnes et de leurs réalités vécues, s'efforçant de construire des connaissances scientifiques dans la réciprocité, méthode théorisée par Armel Huet sous le terme d'anthropologie réciproque.

Il est reconnu aujourd'hui que cette gestation locale d'un laboratoire de recherche a été la première expérience de ce type en France. C'est aussi grâce à cette insertion locale que l'ARES (association) devenue LARES (laboratoire universitaire) a tenu un rôle prépondérant dans la structuration de la recherche et des études sur la ville, en constituant à Rennes un pôle de sociologie urbaine, reconnu nationalement et internationalement.

14. Ken Follett, *Les Piliers de la Terre*, Livre de poche.

Gaëlle Andro, adjointe au maire : « Le modèle associatif rennais existe toujours »

RÉSUMÉ > *Gaëlle Andro, adjointe au maire déléguée à la vie associative, a hérité, après la dissolution de l'Office social et culturel rennais en 2004, d'une situation de crise. La Ville avait souhaité remettre à plat ses relations avec les associations (financement, aide, conseil...). Mais si les principes ne font pas débat, l'organisation du mouvement inter-associatif piétine. Prenons le temps, dit l'adjointe au maire. Les associations évoluent. Elles n'ont plus les mêmes besoins ni les mêmes raisons d'être.*



POPOS RECUEILLIS PAR > **BERNARD BOUDIC**

PLACE PUBLIQUE > Qu'est devenu le « modèle associatif rennais » tant vanté au long des années 80 ?

GAËLLE ANDRO > Il existe toujours ! Nous recevons constamment des visiteurs qui voient Rennes comme un exemple de la manière dont une municipalité peut aborder la vie associative. C'est souvent une question-clé quand une nouvelle équipe arrive aux responsabilités. Elle va construire son identité sur son dialogue avec les associations qui est aussi son rapport avec la société civile et la démocratie.

PLACE PUBLIQUE > Qu'est ce qui caractérise ce modèle ?

GAËLLE ANDRO > D'abord le pluralisme. La diversité est une richesse qu'il faut absolument préserver sans se préoccuper de « normaliser », d'institutionnaliser. L'un des aspects les plus marquants de pluralisme, c'est la gestion par vingt-six associations des quarante équipements de proximité de la ville. Ces vingt-six associations ont des histoires très différentes les unes des autres : on trouve des

BERNARD BOUDIC
est membre du comité
de rédaction de *Place
Publique*.



Gaëlle Andro est depuis 2008, l'adjointe au maire de Rennes déléguée à la vie associative.





Les associations revendiquent très fortement leur autonomie, leur responsabilité et leurs limites.

mouvements laïcs, des anciens patronages, des fédérations d'éducation populaire, des associations de quartiers. Et tout cela fonctionne. Ce qui a créé la confiance, c'est près de trente-cinq ans de stabilité, de permanence du pouvoir municipal. Quand on partage un cadre commun, des valeurs communes, on peut avoir des discussions compliquées, voire « musclées ». Au bout, il y a toujours un accord.

PLACE PUBLIQUE > Même avec des comités de défense qui s'opposent à la politique municipale ?

GAËLLE ANDRO > La deuxième caractéristique du modèle rennais, c'est le respect de l'autonomie. Par rapport au pouvoir municipal et par rapport aux autres associations. L'autonomie, c'est à la fois la garantie de l'existence d'une association et de son projet associatif. Qu'est-ce qui fait que la Ville reconnaît une association ? C'est qu'elle a un projet, que l'on soit d'accord ou pas.

PLACE PUBLIQUE > N'est-ce pas ambigu, tout de même ? Cette reconnaissance peut-elle aller jusqu'à une action de soutien d'une association avec laquelle on n'est pas d'accord ?

GAËLLE ANDRO > Il n'y a pas d'ambiguïté, il y a dialogue. On a beaucoup discuté de cela avec les associations qui gèrent les équipements de quartier. La Ville revendique de défendre fortement des objectifs en lien avec son projet municipal, en termes de jeunesse, d'enfance. De leur côté, les associations revendiquent très fortement leur autonomie, leur responsabilité et leurs limites aussi au regard de financements qui n'évoluent pas comme elles le souhaiteraient. Tout le travail consiste à croiser les approches. Il faut donc faire très attention au vocabulaire que l'on utilise, respecter les autres, prendre en compte les temporalités de la vie associative. Il faut en réunir des ingrédients... La permanence facilite bien les choses. C'est une question de confiance.

PLACE PUBLIQUE > On fait aux municipalités socialistes successives le reproche d'avoir quadrillé la ville par un réseau d'associations...

GAËLLE ANDRO > Alors là, c'est ignorer ce que sont les associations ! On n'a pas en face de nous les associations en général... Il y a autant de débats entre les associations qu'entre les associations et la Ville, par exemple sur les

questions de gouvernance, sur les relations entre bénévoles et salariés, direction et conseil d'administration. Des associations, il y en a de plus ou moins dynamiques, de plus ou moins ouvertes à certains publics. Mais elles sont toutes jalouses de leur autonomie, de leur indépendance. C'est extrêmement divers.

PLACE PUBLIQUE > Une subvention n'est pas synonyme de perte d'indépendance ?

GAËLLE ANDRO > Il y a de tout dans les associations. Les associations d'éducation populaire conventionnées qui gèrent les équipements de quartier dépendent de la Ville à hauteur de 40 % à 65 %. Mais ça ne reflète pas la réalité du monde associatif. Si l'on regarde le secteur social ou caritatif, on est autour de 5 %. Il ne faut pas limiter le partenariat à certaines associations ; il faut discuter, y compris avec celles qui ne dépendent pas financièrement de nous et se demander comment on peut agir ensemble sur le territoire rennais. Ce qui nous rend légitime, c'est que nous sommes respectueux des projets associatifs même de ceux des associations que nous finançons.

PLACE PUBLIQUE > Pas de copinage ?

GAËLLE ANDRO > Beaucoup de dossiers de demandes de subventions sont instruits en dehors de nous, par la Chambre régionale de l'économie sociale, par la Maison internationale ou par l'Office des sports. La ville doit rendre possible le dialogue et lisibles les critères. C'est très nécessaire aujourd'hui. Après, il peut y avoir des choses très diverses, et c'est très bien. Ce que je défends dans les quartiers, c'est l'idée qu'il faut être attentif à la survie de notre modèle, à sa capacité à parler à la jeunesse, notamment aux jeunes adultes et aux jeunes actifs, à prendre en compte leurs aspirations. Le dialogue, le partenariat, c'est la troisième composante du « modèle » rennais.

PLACE PUBLIQUE > Pourquoi la réforme de 2005 était-elle nécessaire ?

GAËLLE ANDRO > La nouvelle organisation des outils de soutien à la vie associative a été rendue nécessaire parce que le tissu associatif change, parce que la société change. De fait, une association naît, vit et meurt. Les durées de vie sont beaucoup plus courtes que par le passé, les projets beaucoup plus éphémères... Le comité de quartier qui fête ses cinquante ans n'est plus la norme. C'est for-

Il faut être attentif à la survie de notre modèle, à sa capacité à parler à la jeunesse.

midable bien sûr. Mais il y a aussi des associations qui vivent seulement deux ou trois ans. Nous devons tenir compte de ces situations-là. Et on n'a pas fini de s'adapter.

PLACE PUBLIQUE > L'OSCR ne correspondait plus à l'évolution des associations ?

GAËLLE ANDRO > L'OSCR était une association. Il avait fini par ne plus voir que sa place d'association. Mais en plus, il devait aussi représenter l'ensemble des associations rennaises.

PLACE PUBLIQUE > Ses fonctions ont été séparées en deux...

GAËLLE ANDRO > Oui. Nous avons d'un côté le Centre de ressources de la vie associative¹ dont le rôle est d'apporter des outils de soutien et d'accompagnement au milieu associatif et d'un autre le Mouvement associatif rennais (Mar) dont la fonction est de représenter les associations et de faire vivre le dialogue inter-associatif. C'est là que c'est difficile. Le Mar a hérité d'une situation de crise. Il n'apparaît pas toujours comme nécessaire aux yeux de toutes les associations. Chacune a son projet et vit sa vie. Partager avec d'autres des préoccupations, des revendications, est parfois second. Bâtir un réseau rennais d'associations autour d'intérêts communs est pourtant indispensable. C'est défendre des valeurs, la cohésion sociale et l'ouverture, alors même que le tissu associatif peut être tenté par le repli sur soi, l'individualisme, le communautarisme. La dureté de la société d'aujourd'hui, la peur, l'individualisme traversent aussi le monde associatif.

PLACE PUBLIQUE > Avez-vous constaté des avancées ?

GAËLLE ANDRO > Quand on est convaincu qu'il y a du sens à constituer ce réseau-là, à le faire vivre, il ne faut pas se soumettre à la dictature de la productivité. À Rennes, il y a vraiment une appétence pour le dialogue civique, pour l'intérêt général. Je crois en la capacité du tissu associatif de s'organiser, de trouver les bons modes de faire. Il faut y travailler patiemment, mobiliser les énergies. Les associations sont aussi sollicitées de partout. Il y a des réseaux régionaux et nationaux, par exemple la Conférence permanente des coordinations associatives, la Chambre régionale de l'économie sociale. Pour un responsable d'association, c'est très consommateur de temps. Et beaucoup de ces réseaux ne se parlent pas... Nous pensons que le Comité de développement du pays de Rennes, le Co-

despar, pourrait mener une étude autour des ces dynamiques inter-associatives et faire des préconisations à l'échelle du Pays de Rennes. En tout cas, la ville ne doit pas être dans une posture d'injonction à l'égard des associations.

PLACE PUBLIQUE > La Conférence Ville-associations s'est-elle réunie trois fois par an comme c'était prévu ?

GAËLLE ANDRO > Elle s'est réunie jusqu'à il y a dix-huit mois après avoir engagé quelques chantiers qui se poursuivent : mutualisation, financement et emploi, observatoire des associations. Nous avons revu les critères des subventions et introduit des évaluations. Il faut poursuivre. La Conférence a fait l'objet d'une auto-évaluation qui nous a conduits collectivement à changer notre fonctionnement. On n'a pas besoin d'avoir des réunions tous les trimestres pour continuer à travailler.

PLACE PUBLIQUE > Quand les collectivités locales se décideront-elles à uniformiser leurs imprimés de demandes de subvention et à standardiser les listes des pièces nécessaires ? C'est une corvée pour les responsables d'associations qui font appel à plusieurs collectivités de remplir ces demandes !

GAËLLE ANDRO > Et pour obtenir parfois 300 €. ... Oui, il faut que nous travaillions avec les associations pour rendre cela plus facile, plus accessible. La mise en place par la Ville d'un guichet unique informatisé. Pour le moins cela permettrait à l'avenir de simplifier les démarches.

PLACE PUBLIQUE > La pluri-annualité des subventions ?

GAËLLE ANDRO > La réforme du fonds d'aide au fonctionnement va vers là. Quand un accord est donné pour une subvention, c'est pour trois ans. Mais pour le moment, comme l'informatisation n'est pas terminée, il faut quand même présenter un dossier tous les ans. Il faut améliorer cela avec un dossier unique qu'il suffira d'actualiser informatiquement. Je rappelle et, c'est tout le sens du conventionnement que pour les associations gestionnaires d'équipements de quartier, la durée est de six ans.

1. Christian Ogier est le directeur du Centre de ressources à la vie associative qui siège à la Maison des associations, 6, Cours des Alliés à Rennes. Deux chargés de mission du CRVA nous ont aidés à préparer ce dossier, Michel Harel, et Raphaël Mady. Nous les remercions. www.crva-rennes.org.

La dureté de la société d'aujourd'hui, la peur, l'individualisme traversent aussi le monde associatif.

La mise en place par la Ville d'un guichet unique informatisé, cela permettrait de simplifier les démarches des associations.





Des associations travaillent avec les jeunes mais n'acceptent pas d'ouvrir leurs conseils d'administration à ces jeunes. C'est regrettable...

Notre inquiétude porte sur le renouvellement des responsables.

PLACE PUBLIQUE > L'État se désengage du financement de la vie associative ? Qu'en pensez-vous ?

GAËLLE ANDRO > Très clairement, la disparition des dispositifs d'État de soutien à la vie associative est significatif d'un choix de société... La vie associative peut-elle reposer exclusivement sur des financements locaux. Non ! Il faut des financements nationaux, en particulier pour les fédérations.

PLACE PUBLIQUE > Les associations sont inquiètes pour l'emploi de leurs salariés ? La collectivité se sent-elle une responsabilité ?

GAËLLE ANDRO > Elle doit en tout cas être solidaire des associations envers les responsables départementaux et nationaux. La vie sociale en dépend. Il faut des dispositifs de soutien au fonctionnement, à l'existence des associations (locaux, salariés...). Il faut aussi que ce soit légalement possible. À ce sujet, les débats autour de la législation européenne relative aux aides apportées par les collectivités publiques n'ont abouti qu'à un cadre fragile et susceptible d'évoluer. Il faut qu'il y ait initiative de la part d'une association pour qu'elle puisse bénéficier d'une aide. S'il y a commande de la part de la collectivité, il faut passer par la procédure des marchés publics. Or dans notre modèle rennais, nous revendiquons qu'il y ait co-initiative ville-association, co-construction de tel ou tel projet. Comme résultat d'un dialogue, d'une négociation. Or le cadre de la circulaire de janvier 2010 tel qu'il est défini ne sécurise pas cette possibilité. Nous partageons l'inquiétude légitime du monde associatif et nous revendiquons avec lui la clarification du cadre légal d'intervention.

PLACE PUBLIQUE > Faut-il réfléchir à d'autres formes de financement ?

GAËLLE ANDRO > Le mécénat, le sponsoring sont des voies à explorer. Mais ce ne sera pas la solution-miracle. Les associations auront aussi intérêt à revisiter leurs projets associatifs, à se recentrer sur leurs priorités stratégiques, à réfléchir à leur gouvernance. Il existe des associations qui travaillent avec les jeunes mais n'acceptent pas d'ouvrir leurs conseils d'administration à ces jeunes. C'est regrettable... et le mot est prudent. Par ailleurs, il faudrait réfléchir à des modes d'accompagnement qui permettraient de consolider les associations et d'intervenir de manière

plus opérante lorsque des difficultés se présentent. Peut-être faut-il compléter les dispositifs locaux d'accompagnement², inventer des systèmes de médiation pour prévenir les conflits, insister sur la formation nécessaire à la comptabilité ou à la gestion des ressources humaines.

PLACE PUBLIQUE > L'élan des années 80 n'est-il pas cassé ? N'est-il pas trop difficile aujourd'hui de diriger une association ?

GAËLLE ANDRO > Non, l'élan est toujours là. Beaucoup d'associations continuent de se créer. Par contre, notre inquiétude porte sur le renouvellement des responsables. C'est une vraie difficulté.

La Ville a versé 43 millions d'euros de subventions aux associations (dont 9 millions pour le Centre communal d'action sociale). L'aide aux associations comprend aussi la mise à disposition de 146 000 m² de locaux, à titre gratuit pour certaines d'entre elles, le prêt de matériel, la prise en charge de 90 % des frais de fluides pour les associations gestionnaires d'équipements de quartier, l'aide à l'emploi qui concerne 130 postes, tous secteurs confondus. Les équipements de quartier conventionnés offrent (chiffre de 2008) ainsi que les fédérations 360 emplois en équivalent temps plein.

2. Les DLA (dispositifs locaux d'accompagnement) sont des organismes indépendants missionnés sur un territoire pour venir gratuitement en appui aux projets des associations. En Bretagne, ce dispositif est financé par la Caisse des dépôts de Bretagne, la Région, l'État et les conseils généraux. Un ou plusieurs délégués existent dans chaque département.

Aux origines du dynamisme associatif La rivalité entre catholiques et laïques

RÉSUMÉ > *Le « Cercle Paul Bert », « L'Avenir », « La T.A. », autant de noms qui, aujourd'hui encore hautement, incarnent le dynamisme associatif de la ville de Rennes. Or, ces associations ont une histoire qui renvoie les Rennais aux temps des luttes politiques entre laïques et catholiques, selon une conflictualité politique, particulièrement intense à partir de la fin du 19^e siècle en Bretagne.*



TEXTE > **DAVID BENSOUSSAN**

À la fin du 19^e siècle, l'encadrement de la jeunesse devient un enjeu socio-politique majeur et ce d'autant plus qu'il recouvre alors un enjeu national et patriotique autour du conflit avec l'Allemagne

L'affrontement des « deux jeunesse », catholique et laïque, s'articule pour beaucoup autour du conflit scolaire. Mais il tient aussi à la volonté des responsables des deux bords d'encadrer au plus près les jeunes en dehors du temps scolaire.

L'antériorité de l'action catholique

Forte d'un encadrement clérical important, tout au long du 19^e siècle, l'Église a de l'avance en ce domaine, fruit de préoccupations sociales nullement circonscrites à la jeunesse. Il s'agissait alors de développer les œuvres catholiques. C'est en 1859 cependant, en s'installant dans le faubourg d'Antrain, que l'œuvre catholique de Notre-Dame de Toutes-Grâces oriente son action vers la jeunesse, premier pas vers ce qui deviendra en 1902, les « Cadets de Bretagne ». Entre temps, la mobilisation cléricale sur le « territoire des œuvres » s'est accélérée avec l'impulsion donnée par le pape Léon XIII au catholicisme social.

DAVID BENSOUSSAN, historien, est l'auteur de *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Fayard, 2006. Il est membre du comité de rédaction de *Place Publique*





Groupe de musiciens «tambours et clairons» de la Tour d'Auvergne, 1918. (Archives de Rennes)



Les œuvres en direction de l'enfance et de la jeunesse se multiplient alors que le conflit avec la République laïque et anticléricale s'accroît dès les années 1880. La guerre scolaire qui s'intensifie au début du siècle en redouble l'enjeu, comme structures d'encadrement post-scolaires et élément d'un dispositif d'ensemble qui prend la forme d'une contre-société catholique. L'enjeu est d'autant plus fort à Rennes que la ville est siège métropolitain depuis 1859 et que l'archevêché entend donner l'exemple.

Le temps des patronages

À partir de là et s'appuyant sur le maillage paroissial, l'Église cherche à développer les patronages dans la cité. Au sud de la ville, un grand patronage est ainsi créé, en 1897, celui de la Sainte-Famille, rebaptisé en 1900 « La Tour d'Auvergne » (« la T.A. »). Ces patronages, qui privilégient de plus en plus l'action concrète au détriment des préoccupations apologétiques des premiers temps, multiplient les sections sportives notamment de gymnastique. Outre qu'elle répond à l'objectif d'une saine éducation du corps, la gymnastique participe à l'affirmation d'une virilité catholique, ostensiblement disciplinée, particulièrement lors des rassemblements qui répondent aux exigences politiques du moment.

Parallèlement, le football fait sa première apparition et son dynamisme immédiat contribue fortement à l'essor du sport catholique dans la ville, stimulé par la création de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF). Cette dynamique sportive n'est pas sans provoquer quelques interrogations au sein du clergé surtout attentif à la vocation d'éducation morale et religieuse des patronages.

La réponse des milieux laïcs et républicains

Cet investissement catholique suscite des inquiétudes croissantes des milieux républicains et laïques rennais dans le contexte des vigoureux affrontements entre l'Église et la République au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État. La presse républicaine comme *Les Nouvelles Rennaises* ou le Cercle républicain d'enseignement laïque d'Ille-et-Vilaine s'en font ainsi l'écho et poussent à une réponse en ce domaine. L'élection de Jean Janvier à la mairie de Rennes, en mai 1908, va s'avérer ici un facteur favorable déterminant.

C'est en 1910 qu'est alors officiellement fondé, à l'instigation de la Société des anciens élèves des écoles laïques municipales, un patronage laïque auquel est donné le nom de Paul Bert, grande figure républicaine et laïque, décédé en 1886.

Les liens du « Cercle » avec les écoles publiques sont patents tant dans la participation à son comité fondateur d'un certain nombre d'enseignants que par le fait qu'au sein de chaque école un instituteur est désigné pour rejoindre le comité. Dans l'univers du patronage laïque, la figure de l'instituteur répond à celle du curé dans le monde des patronages catholiques.

À peine créé, le « Cercle Paul Bert » (CPB) vient s'installer dans des locaux, rue de Paris, acquis par la municipalité dans le cadre de la loi de Séparation¹. C'est ici que le conseil municipal décide de construire dès 1911 une salle de gymnastique. À l'instar de ce que l'on observe dans le monde catholique, la gymnastique comme le tir sont des activités privilégiées toujours dans cet esprit nationaliste et revanchard qui caractérise l'époque.

Une concurrence exacerbée

Les antagonismes politiques qui traversent alors la ville trouvent désormais sur le plan associatif un terrain d'expression. La compétition se joue sur la capacité à attirer le maximum d'enfants, en complément de la guerre scolaire que se livrent les milieux laïcs et catholiques, et à occuper l'espace public par des manifestations qui ont vocation à témoigner de leur vitalité. Largement perceptible avant la Grande Guerre, cette compétition s'amplifie durant l'entre-deux-guerres.

Face à l'essor des œuvres post-scolaires laïques, dans le cadre de l'Union des fédérations d'œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep), les milieux catholiques renforcent leur quadrillage associatif. On note ainsi la création, au lendemain de la guerre, du patronage Saint-Étienne, rue Papu, à partir duquel va se développer « L'Avenir », et du patronage Saint-Hélier. Ces créations contribuent à l'essor d'activités sportives, comme le basket, mais également culturelles comme le théâtre.

1. Sur l'histoire du « Cercle Paul Bert », l'ouvrage de référence est celui de Gilbert Nicolas, *Le Cercle Paul Bert de Rennes (1909-2009). École, laïcité et République*, Rennes, Apogée, 2009

La gymnastique participe à l'affirmation d'une virilité catholique.

Dans l'univers du patronage laïque, la figure de l'instituteur répond à celle du curé dans le monde des patronages catholiques.



Les gymnastes du Cercle Paul Bert à la Fête fédérale de gymnastique à Rennes, 31 mai-1^{er} juin 1914



E. Mary-Rousselière édit, Renn

La batterie-fanfare de la section nord-ouest du Cercle Paul Bert, 1936

La fête de la jeunesse dès 1925

À la structure centralisée du « Cercle Paul Bert » correspond donc l'éclatement paroissial des patronages catholiques. Mais des deux côtés, l'essor est rapide, fruit, entre autres, de soutiens multiples. Si les patronages catholiques bénéficient du soutien d'un réseau clérical conséquent, le « Cercle Paul Bert » peut, quant à lui, s'appuyer sur le réseau des écoles publiques et de la Fédération des œuvres laïques d'Ille-et-Vilaine. Il peut aussi compter sur le soutien, notamment financier, de la municipalité rennaise.

Le succès, dès 1925, de la fête de la jeunesse des élèves de l'école publique participe aussi à son rayonnement. Entre 1921 et 1936 le nombre de ses sociétaires passe de 1 000 à 2 896. Sa reconnaissance comme association d'utilité publique en 1932 favorise également son développement qui se traduit, ici aussi, par la multiplication et la diversité des activités proposées à ses membres. Le théâtre comme la musique côtoient ainsi des activités sportives de plus en plus nombreuses.

Émulation redoublée durant les Trente Glorieuses

La période qui va des années 1950 au début des années 1970 est sans aucun doute le moment où cette émulation associative est la plus remarquable. Si sa dimension idéologique tend à s'atténuer, au gré des évolutions politiques du pays qui substituent d'autres enjeux au vieux clivage entre catholiques et laïques, elle ne perd par toute son acuité car la compétition scolaire, dans laquelle les patronages, peu ou prou, s'inscrivent encore, reste toujours fortement présente à Rennes comme en Bretagne.

Ce vieil antagonisme trouve à s'exprimer alors, de manière certes euphémisée mais encore bien réelle, dans le cadre des compétitions sportives qui mêlent bien plus qu'auparavant les clubs laïques et catholiques. Dorénavant, la compétition sportive se joue aussi sur le terrain de l'encadrement féminin, terrain sur lequel le CPB avait pris de l'avance. Des considérations morales ont, en effet, longtemps freiné le développement du sport catholique féminin tandis que le CPB s'était affirmé dès l'entre-deux-guerres à la pointe de la pratique sportive féminine. Si la première section féminine était apparue au « Cercle Paul Bert » dès 1920, il a fallu attendre 1952 pour qu'elle apparaisse à « La Tour d'Auvergne ».



Le « Cercle » investit les quartiers

L'apogée du dynamisme associatif des deux côtés tient aussi à leur quadrillage renforcé de l'espace urbain. Face au réseau serré des patronages catholiques, le CPB s'engage résolument dans la création de sections de quartiers. La première, celle du sud-ouest avait d'ailleurs été créée en 1934 et son succès avait montré les possibilités d'expansion en ce domaine. Dès les lendemains de la guerre, les sections du « Cercle » se multiplient, renforçant ses capacités d'encadrement. Au début de l'année 1947, tous les cantons rennais ont ainsi leur section.

Si le terrain sportif a été l'objet privilégié de l'émulation entre les deux réseaux associatifs, la logique de l'encadrement de la jeunesse s'est aussi jouée, on l'a dit, dans le domaine des activités culturelles. On voudrait ici terminer sur le terrain du cinéma : il faut bien constater que malgré les efforts entrepris dans le cadre du « Cercle Paul Bert », les milieux laïques n'ont jamais pu rivaliser sur ce terrain avec les patronages catholiques dont l'héritage s'est longtemps affirmé dans la ville².

Des considérations morales ont longtemps freiné le développement du sport catholique féminin.

2. Sur ce point, comme sur celui du sport catholique, les travaux de Michel Lagrée font référence. On lira avec profit pour la compréhension de notre sujet, son ouvrage, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992





Groupe de jeunes gymnastes de la Tour d'Auvergne au championnat de Bretagne, 1946. (Archives de Rennes)



Déjà engagés dans ce domaine depuis le début du siècle, non sans réticence parfois, les milieux catholiques investissent avec une nouvelle ardeur ce secteur, au lendemain de la guerre, en fondant, en 1949, le Groupement des associations familiales de l'Ouest (GASFO), dont le siège est situé boulevard de Chézy. Les patronages créent alors de nombreuses salles de projection : Le Rallye (Cadets de Bretagne), L'Arvor (Saint-Hélier), le Lorraine, (Jeanne d'Arc)... ont durablement marqué la vie cinématographique de Rennes.

On est passé du militant au consommateur

Les antagonismes idéologiques initiaux, dans un contexte de vive animosité, ont donc incontestablement participé à l'émulation associative rennaise et contribué à un quadrillage spatial remarquable. Dépositaires de valeurs bien identifiées, ces associations ont ces dernières décennies constaté,

non sans regret ni dépit, la perte de ces valeurs auprès d'un public venu simplement pratiquer une activité sportive et culturelle auprès du club le plus commode d'accès. Les valeurs de consommation ont, ici comme ailleurs, obéré les valeurs de militance et d'engagement.

Certes les souvenirs des temps premiers n'ont pas totalement disparu et les valeurs laïques d'un côté, catholiques de l'autre, restent partiellement présentes au sein des équipes dirigeantes mais force est de constater qu'elles n'irriguent plus comme avant l'existence de ces associations. Du reste, pour les Rennais, y compris pour leurs édiles actuels, ce maillage associatif qui est une des richesses de leur ville, est désormais vu dans sa complémentarité plutôt qu'en terme de rivalité.

Les Pupilles de l'enseignement public, cinq chapitres d'une histoire exemplaire

RÉSUMÉ > *Les associations naissent, croissent, s'adaptent et parfois meurent. Toujours bien en vie, l'association des Pupilles de l'enseignement public (PEP 35), illustre le formidable chambardement vécu au fil des décennies par les associations à caractère social. Cela part d'un noyau de militants bénévoles dévoués à une cause puis cela devient grosse structure professionnelle, sous la coupe de l'État, des lois et des budgets serrés. Cette trajectoire faite de soubresauts et d'aléas est celle des PEP 35. Cette histoire rennaise, Gilles Cervera, qui en fut un acteur direct, la raconte ici en cinq chapitres.*



TEXTE > **GILLES CERVERA**

Ce qui s'est passé à Bruz en 1946 témoigne de tout un mouvement associatif français. La deuxième Guerre est achevée. Le préfet de la Libération enjoint les propriétaires du château de Carcé de vendre leur bien à une œuvre. Il échoit à l'Œuvre des Petits Réfugiés. Dans les décennies qui suivent, les Rennais applaudiront lors des fêtes de la Jeunesse les rangées serrées qui, derrière le fanion porté haut, démontrent l'ordre et l'exemplarité des enfants de Carcé, leur malheur aussi. Histoire en cinq chapitres d'une association laïque de service public à Rennes.

GILLES CERVERA est psychothérapeute. Ancien directeur de la Maison de l'enfance Carcé.

1 - Les guerres ne font pas progresser que la science

1914-1918. La boucherie que l'on sait. Qui entraîne son cortège de misère, de pères qui ne rentrent pas d'Argonne ou de Verdun. Beaucoup d'orphelins ne reverront plus le nom de leur père qu'en lettres d'or sur les monuments aux morts. Les guerres ne font pas progresser que les sciences dures. Les sciences humaines, dites molles aussi. La société dans son ensemble est redessinée. Les premières générations d'instituteurs publics s'interrogent sur ces élèves orphelins qu'ils ont devant eux dans les classes.





Le château de Carcé, à Bruz devient en 1946 propriété de l'Œuvre des Petits Réfugiés. Il accueillera jusqu'à la fin des années soixante sous la férule d'un directeur dont l'un donnera son nom à une rue de Bruz (la rue Le Guen), des cohortes d'orphelins, d'enfants abandonnés ou issus de familles en déshérence.

En 1917, l'association des Pupilles de l'enseignement public est fondée à Paris sur l'insistance des instituteurs et

sous la férule du ministère. Le modèle associatif épouse le calibrage administratif. Chaque inspecteur d'académie devient président d'une association départementale pour venir en aide aux enfants dont les familles ont été décimées.

La montée de l'éducation populaire

Le service public estime devoir aller plus loin que sa mission d'instruction. Il veut accompagner les enfants en-dehors de l'école pour compenser la pauvreté, l'isolement, voire le risque d'abandon. Parallèlement, entre les deux premières guerres mondiales et jusqu'aux années quatre-vingts, c'est la montée en puissance de l'éducation populaire. Les Pupilles s'y inscrivent comme d'autres mouvements qui émergent autour de l'éducation dont la Ligue de l'Enseignement, imaginée par Jean Macé, Paul Bert ou Ferdinand Buisson.

Les fameuses colonies de vacances sont un repère important de ces mouvements d'éducation populaire. Les instituteurs n'ont pas de gros salaires mais de longues vacances. Ils vont prolonger leur travail ailleurs que dans la cour de récré! Ils encadrent les centres aérés et les colonies. Leur volonté d'une pédagogie de qualité dans un cadre plus détendu vise à maintenir chez les enfants une curiosité, une autre manière d'apprendre à vivre ensemble.

Une mission éducative

En Ille-et-Vilaine, l'œuvre des Pupilles de l'école publique est fondée en 1929 mais les colos sont aussi portées par l'association : La vie au plein air, toutes deux présidées par l'inspecteur d'académie. Jusqu'à la fin du 20^e siècle, beaucoup des jeunes Rennais connaissent les dortoirs de Port-Mer d'où l'on peut plonger direct pour peu que la marée soit haute et les parties de campagne à Carcé ou sur les estrans de Fromentine.

Les instituteurs participent à une mission éducative au sens large, mission inculquée dès l'École normale de la rue de Saint-Malo ou celle du boulevard de la Duchesse-Anne.

1946 : à Bruz, le domaine de Carcé est donc vendu pour une somme très modeste à l'Œuvre des Petits Réfugiés qui a pour président, une fois de plus, l'inspecteur d'académie. Les statuts réservent l'encadrement associatif aux enseignants. Il faudra attendre le début du 21^e siècle pour que ces fonctions soient ouvertes à des non enseignants!

Les enfants de Carcé, dans les années soixante.



2 – Les Petits Réfugiés deviennent Pupilles et PEP

Le président inspecteur d'académie ne sait plus bien où donner de la tête : il préside de nombreux conseils d'administration, celui de la Jeunesse au Plein Air, celui de l'OPR, celui du Centre médico-psychologique de Villejean. Heureusement que nous sommes dans un temps, juste après 1968, où ces hauts fonctionnaires sont pour la plupart, des instituteurs montés en grade qui ont conservé intactes leurs valeurs. Aujourd'hui les inspecteurs d'académie se sont dissous dans la technostructure, devenant des directeurs départementaux de l'éducation nationale dont les jours sont comptés, les recteurs devant prendre très bientôt le devant. La gestion prédomine sur l'axe pédagogique, le nombre de postes sur le contenu des postes. La gestion des ressources humaines est venue, comme pour le reste des fonctions régaliennes, au moment où l'humain est... *économisé!*

En 1971, l'inspecteur chargé de l'enfance inadaptée s'appelle Marcel Greff. Il rencontre à Pontchaillou le professeur Coutel, chef de service pédiatrique. 1970, c'est le deuxième exode rural breton qui « métropolise » le bassin de Rennes, c'est Citroën à la Janais, le campus de Villejean qui sort de terre, ce sont dans les écoles toutes neuves des centaines d'enfants un peu paumés par tant de bitume étalé sur les champs.

Un centre médico-psycho-pédagogique

Le professeur Coutel est embêté de voir des enfants consulter à Pontchaillou au milieu de blouses blanches

pour des histoires de sons mal prononcés ou de retard scolaire. De la même manière, Marcel Greff et ses enseignants, conseillers pédagogiques et autres inspecteurs sont chagrinés de voir des élèves qui, dans l'école, ne vont pas bien et dont ce n'est pas forcément là qu'il peut être analysé et dépassé.

Coutel et Greff créent en 1972 une association pour gérer le deuxième centre médico-psycho-pédagogique de Rennes, après celui de la rue Brizeux. L'association obtient des fonds pour louer un appartement, rue du Bourbonnais sur la Plate-Forme Kennedy. L'hôpital met à disposition des psychologues, un psychiatre et l'inspection académique met dans le panier de la mariée un directeur, une psychologue scolaire et une rééducatrice. Issu de cette histoire, l'actuel Centre Gaston Chaissac est encore situé sur la Plate-Forme Kennedy mais dans des locaux plus adaptés aux mêmes missions psychothérapeutiques.

Les casquettes de l'inspecteur

Faisons les comptes : l'inspecteur d'académie, outre ses casquettes d'agent de l'État, préside à la destinée d'un nombre considérable d'associations : OPR, CMPP de Villejean, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'Enseignement, OCCE, CEMEA, AROEVEN et dans cette ronde d'acronymes, nous en oublions. Bref, tout ce que l'éducation populaire compte d'initiatives est non seulement garanti par l'État mais mieux, accompagné par lui. C'est une sorte de « secondarisation » de l'État (comme s'il était secondé). Ce deuxième cercle fait ce qu'il n'est pas possible au premier de réaliser : aller au plus près des populations les plus inaccessibles, aller aux confins de l'éducation et du soin, s'ajuster au social, couturer sur mesure, répondre au un par un quand l'État répond aux cohortes, sait faire avec le collectif.

Des enseignants soudés par l'amitié

La fusion en 1975 de *La vie au Plein air*, de l'association du CMPP de Villejean et des Petits réfugiés relance l'Association des Pupilles de l'enseignement public d'Ille-et-Vilaine. Depuis cette date, le conseil d'administration se réunit chaque mois avec une trentaine d'administrateurs y siègent sous la présidence de plus en plus théorique d'un inspecteur d'académie. Sa qualité de membre de droit disparaît en 2005. Le président devient élu. L'association se normalise.

Tout ce que l'éducation populaire compte d'initiatives est non seulement garanti par l'État mais accompagné par lui.





Ces dernières décennies, le système marchand impacte tout, y compris le milieu social. L'éducation populaire est soumise à la concurrence.

Le périmètre des *Pupilles* s'élargit avec une montée en puissance du médicosocial parallèlement à une décroissance de l'offre de vacances. Or les administrateurs sont des enseignants souvent soudés par l'amitié née en encadrant centres aérés ou colonies. Ils doivent prendre en compte cette mutation et se mettre à gérer les fonds de la sécurité sociale ou du conseil général.

On se modernise

Fragilisée, l'association vit des hauts et des bas, se réorganise en permanence. Les PEP 35 sont ancrées dans une société dont les demandes varient. Après 1968, les offres vers les populations fragilisées se développent : un Institut médico-éducatif à Saint-Malo, deux maisons d'enfants à caractère social en plus de Carcé à Saint-Malo et Fougères, deux CMPP en plus de celui de Villejean à Saint-Malo et au Blossne, deux établissements pour des enfants à troubles sensoriels à Rennes, Kerveiza à Maurepas pour les sourds et Angèle-Vannier, au sud gare pour les déficients visuels, un établissement pour les adultes handicapés à Saint-Malo et de multiples services de soin à domicile, dont l'assistance pédagogique à domicile pour enfants malades (SAPAD). L'association se modernise, lâche le vocable vieillot de « pupilles », empreint de souvenirs guerriers. Son visuel est arimé à un sigle en devenant les PEP.

Une page se tourne

Et vint l'an 2000 ! Nouveaux temps, nouvelles procédures : quand un appel d'offre émane du conseil général ou de l'inspection académique, le projet a davantage de chances d'aboutir car il répond à une commande. Quand la demande émane du terrain, relayée par les PEP 35, son évaluation est plus complexe : total, il y a plus de projets restés dans les cartons que de projets réalisés. Les PEP ont un patrimoine historique (Carcé, entre autres) mais pas de fonds propres : ses subsides ne sont issues que des subventions annuelles : c'est une des fragilités des associations issues de l'administration publique. Elles gèrent jalousement les deniers parce qu'ils sont rares.

La fin d'une époque

Or, ces dernières décennies, le système marchand impacte tout, y compris le milieu social. L'éducation populaire est soumise à la concurrence et au respect strict du

droit du travail: comment résister au droit à congés, aux temps de pauses pour les moniteurs de colonies de vacances ? Rien ne s'y oppose en droit, mais qui peut supporter le surcoût à reporter sur des séjours dont la charge est déjà inaccessible pour nombre de familles non assistées? Les vacances chez les grands-parents se généralisent à nouveau, les familles se débrouillent et leurs loisirs s'individualisent, faisant chuter la demande de séjours vacances. La pédagogie active qui animait les centres de vacances bute sur des considérations gestionnaires et normalisatrices. Tout le secteur souffre, les PEP 35 aussi.

3 - La mission de service public

L'association à mission de service public, à Rennes et en France, occupe toujours un grand nombre de militants. L'époque est dure pour toutes les militances surtout pour celles qui articulent le professionnalisme et le combat de valeurs.

Tous ces fonctionnaires qui s'impliquent au-delà de leur travail croient à leur mission et à la transmission de valeurs. C'est pareil pour les postiers qui ont créé l'ASPTT ou pour les services mis en place par les cheminots. Les enseignants impliqués dans les colonies de vacances donnaient de leur temps et postulaient que la pédagogie s'affirme en quittant les tables de multiplication ou l'accord du participe passé!

Voilà que la RGPP (Révision générale des politiques publiques) passe par là-dessus un peu comme la colonne de tanks de la place Tiananmen devant laquelle un petit homme tente de se tenir droit ! La gestion des postes a repris à ces associations leurs acteurs principaux: les directeurs, les rééducateurs, les enseignants mis à disposition.

Une mission dépassée ?

Restent les administrateurs. La charge associative, la transmission des valeurs et la responsabilité d'employeur leur reviennent à 100%. La disponibilité quotidienne que requiert la vie associative est surtout compatible avec des administrateurs pour la plupart enseignants à la retraite. Issus encore d'une génération forte en conviction et très idéologisée. Cette association qui doit en permanence s'adapter au présent et pressentir les mutations en matière de handicap, de trouble social ou d'attente de loisirs est administrée par des employeurs de la génération d'avant : au risque que cet écart

L'époque est dure pour les militances qui articulent le professionnalisme et le combat de valeurs.

sociologique fausse la vision.

Ces militants se rencontrent quasi quotidiennement au siège de l'association, Centre Alain-Savary, au Blosne. Pas un jour sans qu'une commission ne se réunisse, approfondissant un thème, concevant un projet ou réformant les statuts. L'association est ce creuset de citoyenneté permettant un certain dépassement de soi pour une bonne cause. C'est aussi un lieu de liens chaleureux, une retrouvaille d'anciens collègues.

Cependant les PEP 35 datent un peu de par leur défense forcenée d'une mission de service public. Comment cette éthique peut-elle encore générer des vocations ? Et, second écueil, on s'éloigne d'enseignants qui, tous, durant leur formation initiale, passaient les jeudis sans classe ou les week-ends avec les enfants de Carcé ! Quasiment plus de stages ! Et foin de formation !

La délégation de service public s'exerce d'autant plus difficilement que le service public perd de sa vigueur. L'État régalien n'a plus vocation qu'à exercer le contrôle de ce qu'il délègue. Ou c'est la décentralisation qui rapproche la mission de service public du public en exfiltrant le pouvoir central.

4 – De militants à employeurs : des contradictions éthiques

Le conseil général a dans ses compétences premières la Protection de l'enfance, il en est *chef de file* de par la loi. C'est la mission des lieux d'accueil comme Carcé à Bruz, la Passerelle à Saint-Malo ou La Maison du Couesnon de Fougères. Leur subvention annuelle vient à 99% du conseil général.

Or la mission de service public, par moment, bute sur le financeur qui s'avère aussi être un donneur d'ordre. La culture de service public a jusqu'à présent nourri des équilibres entre les choix d'État (ou du département) et les PEP 35. Existait des cohérences naturelles entre ces enseignants mis à disposition, ces administrateurs anciens fonctionnaires, et la fonction publique territoriale. Ils parlent la même langue, ont les mêmes repères, respectent le bien public en premier.

Une vassalisation croissante

La complexité des nouvelles données met à rude épreuve l'éthique et met à mal les alliances. Prenons l'exemple récent de jeunes migrants de plus en plus nom-

breux sur le territoire départemental. La pédagogie des PEP 35 accueille indifféremment les enfants venus d'ailleurs, au titre de la Protection de l'Enfance. La défection de l'État, la surcharge financière et l'embolisation des structures poussent le département à revoir ses dispositifs en voulant créer des accueils spécifiques, regroupant les jeunes migrants tant que leur minorité n'est pas statuuée.

Quelles contradictions alors animent les équipes de terrain, bousculent l'éthique des administrateurs et attaquent la loyauté à un ordre discutable ! La discussion a lieu au sein de l'association, qui est faite pour cela, et des compromis sont cherchés. Cette actualité brûlante prouve que la délégation de service public assurée par des associations libres et citoyennes se fait au risque d'une vassalisation qui rabiote les convictions et risque d'abraser l'identité associative.

Obligés de licencier

D'autres épisodes d'instrumentalisation associative pourraient être mentionnés : en 2001, l'État a besoin d'un service d'auxiliaires de vie scolaire dans les écoles pour accompagner les enfants handicapés. L'État fait appel aux PEP 35, lesquelles mettent en place un service, avancent des deniers, créent de la formation. Mais du jour au lendemain, en 2006, ce service est annulé car l'État s'est débrouillé autrement. L'employeur privé perd d'un coup son expertise et, abandonné en rase campagne, est acculé au plan social, ce qui heurte fondamentalement des administrateurs ayant un rôle patronal certes mais qui restent des militants sociaux.

Il fut un temps de militance où ces associations prônaient le fait d'exister sur un manque d'État et se disaient prêtes à rejoindre son giron pour le cas où l'État répondrait enfin aux besoins. Ce n'est, depuis 1983, plus ce positionnement qui prévaut pour une association-employeur salariant environ 300 professionnels dans le département, animant un secteur et répondant aux besoins par une culture entrepreneuriale propre.

5 - Rennes et ses associations laïques

Nous sommes en Bretagne : le mot laïcité y pèse plus lourd qu'ailleurs !

Nous sommes à Rennes où ce mot de laïcité court depuis un siècle avec un potentiel revitalisé de génération

La complexité des nouvelles données met à rude épreuve l'éthique et met à mal les alliances.

La délégation de service public assurée par des associations libres et citoyennes se fait au risque d'une vassalisation.





En à peine un siècle, la laïcité est devenue pivot de la cité, de ce qui est désormais nommé le vivre ensemble.

en génération. Le mot a d'abord déclenché des horions, séparant les populations, opposant les quartiers aux paroisses, les cercles aux *patros*, le Centre médico-psycho-pédagogique de Brizeux à celui de Villejean, puis le concept a perdu en tranchant pour être collectivement revendiqué par une ville et une région gagnées à cette cause. De machine de guerre, la laïcité est devenue vecteur d'apaisement, quelle distance et quel éblouissant retournement ! À peine un siècle ! La laïcité est devenue pivot de la cité, de ce qui est désormais nommé le *vivre ensemble*.

Une laïcité bien comprise

C'est au nom de la laïcité bien comprise que les Centres Avicenne ou le Centre culturel islamique du Blossne ont pu sortir de terre. En son nom qu'un lieu de recueillement sans connotation ostentatoire a pu être mis en place au cimetière Nord de Rennes. C'est aujourd'hui, mais hier ?

La fête de la Jeunesse de Rennes était aussi, peut-être avant tout, une démonstration de force ! Elle imposait sur le territoire urbain le spectacle d'une jeunesse que l'école publique cultivait contre la tradition confessionnelle : le combat fut incessant pendant quatre-vingts ans jusque à la fameuse et avortée loi Savary. En Ille-et-Vilaine, les forces scolaires en présence sont à égalité. Ne dit-on pas que c'est aussi cette émulation qui produit la réussite scolaire tant vantée à l'Ouest ? Le clivage reste fort puisque seulement 5 à 8% de la population scolaire circule d'un dispositif à l'autre.

La « décléricalisation » bretonne n'a pas freiné ni la modernisation, même si le socle traditionnel, culturellement et culturellement, a mieux résisté ici qu'ailleurs. Le pouvoir socialiste rennais (la « génération 77 ») n'a pu inspirer une large adhésion qu'en s'appuyant sur la double dynamique du Cercle Paul Bert et de la Tour d'Auvergne ou Jeanne d'Arc ! Edmond Hervé est nourri entre autres des rencontres avec le moine Bernard Besret, philosophe et théologien qui a pu faire progresser dès avant 1968, à l'abbaye de Boquen, l'esprit catholique vers l'autocritique et la tolérance.

La question de la laïcité s'est donc logée rue de Paris, siège du Cercle Paul Bert qui a essaimé dans toute la ville au point de devenir l'association offrant le plus de services et ayant le plus grand nombre d'adhérents de France : 10 000 adhérents, 200 salariés ! L'éducation po-

pulaire se distribue sur la ville avec l'association Léo Lagrange et les Maisons de quartier. Si les PEP 35 déplorent parfois que ces arbres laïques cachent leurs forêts, c'est d'abord, et c'est heureux, que fructifie dans la ville et sa métropole une forêt !

Un climat tempéré

Qu'en sera-t-il demain ? La laïcité peut être malmenée et instrumentalisée. Et les actions sociales étant déconsidérées par l'État et déléguées pour la plupart, il reste aux collectivités locales à affirmer sans relâche leurs choix.

Pour ces collectivités, les choses se jouent dans la subtilité des équilibres politiques, toujours précaires. Les PEP 35 ont été accueillies en mairie mais sans que cela n'embraye beaucoup. Bernard Morin, l'un de ses vice-présidents fut longtemps un militant socialiste notoire et fit le lien avec la Ville sans que rien d'officiel ne soit institué : un jeu subtil empêchant l'association de se sentir délaissée, permettant d'arrondir les angles car le plus grand nombre des demandes d'une association est éconduit.

C'est une des données de l'Ouest, sans doute liée au climat tempéré ! Les saisons ne sont pas tranchées. S'instaure un climat politique de tolérance et de disponibilité sans soutien voyant ni passe-droit ostentatoire. Ce n'est pas le Sud, ici c'est glas, ce qui veut dire vert ou bleu en breton, le même mot selon les nuances de l'heure que la mer offre au regard ! Pas les mêmes mœurs non plus que dans certaines régions (le Nord, le Limousin) où un monopole clientéliste contrôle ses guichets.

À Rennes, c'est plutôt d'une laïcité bienveillante qu'il s'agit. Le conseil général a un président issu de l'École normale d'instituteurs. Les liens de travail avec les PEP sont féconds mais sans connivence ni calcul. Le conseil général n'est pas composé que d'instituteurs. On a vu récemment, lors d'un appel d'offres pour un « internat de respiration » le projet pédagogique des PEP 35 retoqué au bénéfice d'une association nationale (les *Orphelins d'Auteuil*) issus directement de l'histoire caritative et confessionnelle. *Pupilles* contre *Orphelins*, décidément, les mots anciens ont la vie dure !

L'équidistance laïque règne à tous les étages de la ville, de la métropole et du département et ce n'est pas une association comme les PEP, déclinant sur tous les modes sociétaux la laïcité, qui peut déplorer que cette valeur princeps structure aussi puissamment la cité.

L'équidistance laïque règne à tous les étages de la ville, de la métropole et du département.

Offre culturelle et artistique rennaise La Ville «mise» sur les associations

RÉSUMÉ > *Les associations artistiques et culturelles à Rennes sont soutenues par les pouvoirs publics locaux. Pour ces derniers, la culture peut être un bon moyen de contribuer au développement de son territoire, de se positionner face à d'autres villes et de maintenir la cohésion sociale. En atteste par exemple le soutien à la danse contemporaine à Rennes. Mais la contractualisation entre la Ville et les associations artistiques a son envers: une fragilisation possible, une visibilité et parfois des soutiens variables selon les contraintes conjoncturelles avec lesquelles les pouvoirs publics locaux doivent composer.*



TEXTE > **SOPHIE LE COQ**

Concernant la vie culturelle et artistique de la ville de Rennes et de sa métropole¹, force est de constater que, tant dans ses contenus que dans ses formes, l'offre rennaise est aujourd'hui foisonnante et diversifiée. Elle se déploie dans et à partir d'équipements implantés dans le centre et dans les quartiers, ou à partir d'établissements dont se sont dotées les communes de la métropole².

SOPHIE LE COQ est maître de conférences en sociologie, directrice du département de sociologie et sciences du langage de Rennes 2.

Une convergence vertueuse

À Rennes, l'offre culturelle et artistique résulte de convergences entre volonté des élus locaux, partenariats politiques avec les autres collectivités territoriales et l'État, attention accordée aux porteurs de projets souvent associatifs. Depuis longtemps, cette Ville a donc su « miser » sur la culture en soutenant la structuration d'initiatives locales. Les réussites les plus visibles et pérennes sont sans

1. Valérie Bleunven-Le Flecher, Antoine Vion, « Rennes métropole : le Nec, le plus, ou l'ultra ? Trois rationalités d'action pour l'intercommunalité culturelle », *La politique culturelle des agglomérations*, La Documentation Française, Paris, 2001, pp. 103-117, particulièrement les pages 105, 108.

2. Les communes de Saint-Jacques-de-la-Landes, Chartre-de-Bretagne, Cesson-Sévigné, Pacé, pour ne citer que ces exemples.





L'animation de la vie sociale d'un quartier par des actions culturelles et artistiques justifie les soutiens de la municipalité.

nul doute les festivals Les Transmusicales, Travelling, Les Tombées de la Nuit ou encore Mythos³.

Ces quelques exemples confortent l'implication municipale et renforcent des convictions légitimant un choix et une logique politiques de soutien aux initiatives culturelles et artistiques. Outre ces convictions, on peut s'interroger sur les raisons d'un tel investissement. Politologues et sociologues avancent que la culture recèle des potentiels en termes de valeurs expressives, de valeurs universelles de cohésion, de capacité d'image.

La culture: un vecteur intéressant

La culture constitue ainsi un vecteur pertinent pour l'action publique locale afin de répondre à une triple obligation : développer son territoire à partir de ses ressources endogènes, se positionner à l'égard d'autres collectivités territoriales – y compris à l'échelle européenne et internationale⁴ –, maintenir une cohésion sociale⁵. C'est probablement cette problématique territoriale qu'il faut entendre sous le conditionnel qu'emploie l'adjoint à la culture de la Ville quant aux conditions d'un soutien aux associations : « ... *Nous soutenons les initiatives que l'on nous soumet, si nous les considérons comme intéressantes* »⁶, c'est-à-dire selon leur participation à la réalisation de cette équation complexe.

Une réalité mouvante

Les observateurs qualifient souvent l'univers associatif de « nébuleuse » du fait de la diversité des profils associatifs (en termes de projet, de mode de fonctionnement, d'ancienneté, de hauteur de financement, de nombre d'adhérents, etc.). Ils dressent des typologies, différenciées selon les indicateurs mobilisés, pour rendre intelligible cette réalité mouvante⁷.

À Rennes, les associations gestionnaires des équipements de quartiers, par exemple, ont fait l'objet d'une analyse selon leur rapport aux publics, plus précisément les types d'activités proposés⁸. La dimension territoriale des actions de ces associations se lit dans leur projet. Généralement l'animation de la vie sociale d'un quartier par des actions culturelles et artistiques justifie les soutiens de la municipalité⁹.

D'autres associations, plus récentes, tel le collectif Le Jardin Moderne, ont su faire valoir cette dimension territoriale à partir de la structuration des pratiques musi-

cales en amateur, participant dans le même temps à conforter la légitimité de ces pratiques dans le domaine culturel et artistique¹⁰.

Concilier l'universel et le local

Toutefois, les associations culturelles et artistiques rennaises ne déclinent pas forcément d'emblée leur projet sur le mode d'une contribution à la réalisation politique d'une problématique territoriale. C'est notamment le cas de certaines associations artistiques, pour au moins trois raisons :

- l'association constitue, dans un premier temps, une forme juridique suffisamment souple pour consolider ses propres activités ;
- la forme juridique associative crée une « personne morale » permettant d'émarger aux subsides publics ;
- plusieurs de ces porteurs de projet peuvent défendre une conception universelle de l'art, dont une de ses composantes s'exprime dans le caractère a-territorial de l'art contrant le risque de son instrumentalisation et de ses représentants¹¹.

Des rapports contractuels avec la Ville

Nombre d'associations culturelles et artistiques rennaises, soutenues par la municipalité, émargent aussi à d'autres ressources, parfois privées, surtout publiques (les autres collectivités territoriales, l'État), rappelant le

3. Le festival « Mettre en scène » émane du Théâtre National de Bretagne qui ne relève pas du domaine associatif.

4. Désormais, les grandes villes s'inscrivent dans ces échelles de concurrence se livrant à une compétition pour générer une attractivité, voire, pour reprendre Richard Florida, attirer les « classes créatives ».

5. Philippe Chadoir, Jacques De Maillard (dir), *Culture et politique de la ville, La Tour d'Aigues*, Ed. de l'Aube, p. 20.

6. Revue *Place Publique*, 15, janvier-février 2012, p. 3.

7. Par exemple, à l'échelon national, Viviane Tchernonog, *Les associations en France. Poids, profils et évolutions*, ADDES, 2007.

8. Les travaux du LARES (laboratoire de recherches en sciences humaines et sociales de l'Université Européenne de Bretagne Rennes 2) sur les équipements de quartiers depuis le début des années 90. D'autres travaux plus ponctuels existent et ne concernent pas exclusivement les associations culturelles, par exemple une recherche-action réalisée en 2006 par le Collège Coopératif en Bretagne en partenariat avec la CRES CRVA sur les dynamiques associatives rennaises.

9. Néanmoins, des controverses existent parce que l'actualisation de ces projets ne recoupe pas forcément les façons dont la municipalité combine les atouts de la culture.

10. Collectif soutenu à la suite de la tenue des « Assises pour la culture » à Rennes, en 1997.

11. Sur ce point, on lira avec profit l'article de Philippe Theillet, « Artistes et politiques », *Observatoire des politiques culturelles*, 24, été 2004, pp. 4-7.

caractère partenarial des politiques publiques culturelles. Si la diversification de ces soutiens démultiplie leurs interlocuteurs, elle crée aussi des marges de manœuvre pour négocier leur façon de contribuer à ces politiques, voire de choisir leurs façons de s'y inscrire¹². Dans tous les cas, on comprend que le bénéfice des subsides publics lie les représentants associatifs à leurs partenaires dans des rapports contractuels qui prennent des formes différentes (la convention, l'aide au projet, au fonctionnement, etc.), cherchant à satisfaire les intérêts respectifs.

L'exemple de la danse contemporaine

La danse contemporaine à Rennes illustre particulièrement bien la convergence d'intérêts vers la construction d'un champ chorégraphique visant à résoudre l'équation à trois termes mentionnée plus haut.

En 2008, Martial Gabillard, ancien élu à la culture de la Ville de Rennes, publie un ouvrage sur la politique culturelle de cette même ville de 1977 à 2008¹³. On y lit un bref historique de l'élaboration rennaise de l'offre chorégraphique. Selon l'auteur, elle repose sur la volonté des élus locaux de doter la ville d'une institution chorégraphique, une politique partenariale, la personnalité des directeurs du Centre Chorégraphique, la présence d'autres types d'acteurs¹⁴. Depuis 2006, la Ville engage la construction d'un nouvel équipement à vocation métropolitaine, Le Garage. Ainsi, cet ancien élu écrit : « *Désormais, la danse existait à Rennes avec une saison de spectacles, son public, ses pratiques amateurs, ses danseurs professionnels, ses chorégraphes, ses lieux spécifiques. L'objectif de la politique culturelle était atteint* »¹⁵.

Dans ce champ chorégraphique rennais, une lecture des associations chorégraphiques peut se fonder sur leur ancienneté à partir d'un repère temporel. Avant 1994¹⁶, soit ces compagnies existaient déjà à Rennes, soit elles se sont créées au début des années 2000 dans le giron du Centre Chorégraphique de Rennes et de Bretagne, soit elles se sont établies en réaction à un contexte politique favorable, misant sur leur promotion.

Le rayonnement national et international

Une autre partition entre associations chorégraphiques se dessine au regard de leur capacité, ou non, à participer au rayonnement national, voire international de Rennes en matière de danse contemporaine, à son « attractivité »,

au soutien local de ces pratiques. Sous cet angle, les représentants du Centre Chorégraphique, aujourd'hui Musée de la Danse, articulent l'ensemble de ces paramètres. Ils se produisent sur des scènes labellisées à forte notoriété, localement et ailleurs. Ils médiatisent leurs accueils en résidence de chorégraphes européens à l'occasion de création en cours. Ils entretiennent l'attention des publics de la danse contemporaine à Rennes par la création de pièces avec des amateurs.

Contribuer à l'«attractivité»

Les autres associations chorégraphiques montrent occasionnellement leurs propositions artistiques sur les scènes labellisées. Pour autant, elles réussissent à se « publiciser ». Elles organisent leur promotion sur des scènes plus intimes. Elles créent à plusieurs des événements locaux pour montrer leurs travaux¹⁷. Elles inventent des projets fondés sur une participation des habitants. Ces projets sont particulièrement encouragés par la Ville de Rennes et les autres collectivités parce qu'ils répondent à une animation artistique et culturelle de la vie sociale tout en maintenant une présence d'artistes dans la ville susceptible de participer à la construction sociale de son « attractivité ».

Une nouvelle rationalité administrative

Concluons par deux illustrations d'effets possibles de la contractualisation entre associations et politique publique culturelle animée d'une logique de développement territorial.

En 2003, l'élu à la culture – de l'époque – de la Ville de Rennes organisait une rencontre sur le thème du serv-

La volonté des élus locaux de doter la ville d'une institution chorégraphique.

12. Depuis plusieurs années des associations comme Les Transmusicales se sont saisies des orientations de l'Agenda 21. Il s'agit d'un plan d'action pour le 21^e siècle adopté par plus de 100 chefs d'États lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Les Collectivités Territoriales ont été appelées, à leur échelle, à mettre en place un programme intégrant les principes du développement durable.

13. Martial Gabillard, *La politique culturelle à Rennes. 1977/2008. Mémoires et réflexions*, Rennes, Ed. Apogée, 2008.

14. L'équipement culturel le Triangle (labellisé « Plateau pour la danse » depuis 1998 par le Ministère de la Culture), les associations de soutien à la création chorégraphique, la présence de plusieurs compagnies de danse.

15. *Ibidem*, p. 334.

16. En 1994, Catherine Diverrès et Bernado Montet sont nommés directeurs du Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne. Depuis 2009, Boris Charmatz a la charge de la direction du Centre.

17. « Un dimanche au Garage », rendez-vous régulier organisé par le Collectif Danse Rennes Métropole dans les locaux du Garage.





ice public culturel et la création artistique¹⁸. Une question tramait la réflexion de cette journée : comment agir dans un contexte local où se multiplient les sollicitations des artistes, du fait de l'augmentation du nombre de prétendants à l'activité artistique professionnelle, alors que les enveloppes budgétaires municipales ne peuvent être exponentielles et que les latitudes d'actions partenariales se restreignent ?

La mutualisation des moyens de fonctionnement entre entités associatives fut proposée et, plus tard, effective pour quelques-unes. Si cette orientation d'action participe de l'effort public au soutien à l'emploi culturel, elle introduit aussi une nouvelle rationalité administrative qui ne recoupe pas forcément le mode de fonctionnement des activités artistiques¹⁹, risquant de fragiliser les associations déjà fragiles.

La «cote» des squats artistiques

À la même période, l'État plaçait sous les « feux de la rampe » les « lieux intermédiaires », les « lieux de fabrique », les « squats artistiques », les « nouveaux territoires de l'art »²⁰. Rennes profitait de cet engouement et portait à l'attention publique des lieux comme l'Élaboratoire, puis Les Ateliers du Vent. Plus généralement, ces nouveaux lieux culturels et artistiques intéressent les pouvoirs publics parce qu'ils semblent articuler de façon originale plusieurs problématiques : urbaine (par la requalification d'espaces en déshérence), sociale (par la participation des populations locales et la réunion de l'unité de travail et de résidence pour les occupants de ces espaces), culturelle et artistique (par des pratiques et des productions artistiques non légitimées par les instances habituelles).

Le curseur penche vers le social

Or, à en croire Jean-Pierre Saez lors de l'édition 2012 de la Biennale Internationale du Spectacle à Nantes²¹ et au regard du relogement envisagé des membres de l'Élaboratoire à Pont-Péan²², il est possible d'imaginer que l'attention des pouvoirs publics locaux se déporte sur des actions culturelles et artistiques associatives œuvrant en périphérie métropolitaine ou portant des valeurs d'économie sociale et solidaire.

Ces éventuels soutiens trouveraient, politiquement, à se justifier dans une conception des politiques cul-

turelles qui déplace le curseur de l'excellence vers la diversité culturelle faisant valoir la participation des acteurs sociaux autres que les spécialistes de ces secteurs à la construction de l'offre culturelle et artistique.

18. « *Service public culturel et création artistique* », Rennes, Théâtre National de Bretagne, 11 décembre 2003.

19. Ce fonctionnement repose sur une alliance de contraintes : l'individualisme et le communautarisme. Pierre-Michel Menger, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Ed. du Seuil, 2002.

20. En octobre 2000, Michel Duffour, Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle confiait une mission d'analyse sur les « lieux intermédiaires » à Fabrice Lextrait, ex-administrateur de la Belle de Mai, à Marseille. En 2001, cette mission faisait l'objet d'un rapport en deux volumes. En 2002, un colloque international intitulé « Rencontre Internationale : Nouveaux Territoires de l'Art - Espaces alternatifs - Fiches - Fabriques - Projets pluri-disciplinaires - Squats » se tenait à Marseille.

21. Dans un contexte économique contraint pour la culture, des marges de manœuvre seraient à explorer dans le partenariat avec les intercommunalités ou encore l'économie sociale et solidaire pour ne citer que ces exemples. H. Girard, « Les élus en quête de nouvelles pistes de financement pour le spectacle vivant », *La Gazette des Communes*, 19 janvier 2012, article en ligne : <http://www.lagazettedescommunes.com/96115/les-elus-en-quete-de-nouvelles-pistes-de-financement-pour-le-spectacle-vivant/>

22. « Expulsés du squat de la Sernam, les artistes cherchent un point de chute », *Le Mensuel de Rennes*, 29 juillet 2011, article en ligne, <http://www.rennes.l mensuel.com/actualite/article/2011/07/29/expulses-du-squat-de-la-sernam-les-artistes-cherchent-un-point-de-chute-9492.html>

SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE

Trois jeunes femmes engagées

CONTEXTE > À Rennes, comme ailleurs en France, les associations se plaignent de la difficulté d'assurer la relève et de rajeunir leurs instances de responsables. Pourtant des jeunes s'engagent dans le bénévolat. Nous donnons la parole à trois jeunes femmes de moins de 30 ans qui expliquent ce qui motive leur engagement dans l'association Solidarités nouvelles face au chômage.



PROPOS RECUEILLIS PAR > **LOÏC RICHARD**
PHOTOS > **RICHARD VOLANTE**

Clarisse : « L'occasion d'un dialogue direct »



CLARISSE HUTIN : « Pour raisons professionnelles, je suis arrivée à Rennes il y a 4 ans, en ne connaissant personne. Même en travaillant dans la fonction publique territoriale, je ne me sentais pas assez en contact avec les habitants et je manquais d'occasions de dialogue direct.

Je suis sensible à la situation de chômage de personnes





Je me dis que si les choses se passaient partout comme dans notre groupe, la société changerait.

La dimension collective est essentielle.

de mon entourage mais pas facile de les aider. Alors j'ai cherché sur Internet une association où je pourrais faire du bénévolat. Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) a répondu à mon attente d'une part de rencontrer des personnes volontaires qui demandaient à être aidées, et d'autre part d'avoir des temps d'engagement bien précis et délimités avec une possibilité de flexibilité des horaires. Je fais partie de l'asso depuis deux ans et demi.

Je ne connaissais pas le milieu associatif. Pendant mes études, je m'étais cependant investie dans le bureau de l'association franco-allemande de ma promo où j'avais pris l'habitude du travail en commun.

À mon arrivée à SNC, j'avais une seule crainte : être trop jeune pour apporter quelque chose aux demandeurs d'emploi. Je me suis sentie très vite à l'aise dans le groupe d'accompagnateurs, sans doute parce que j'ai senti - beaucoup plus qu'au travail ou pendant mes études - qu'on partageait les mêmes valeurs. Petit à petit, j'ai eu l'impression de mieux comprendre les personnes qui se retrouvent au chômage; j'apprends beaucoup aussi sur moi-même et sur la relation humaine.

Je me dis que si les choses se passaient partout comme dans notre groupe, la société changerait. Pourquoi a-t-on du mal à dialoguer vraiment au travail ou dans le quartier de La Poterie où j'habite ? Je trouve dommage de devoir attendre que ce soit la ville qui organise un repas de quartier ou une journée des voisins ! Il y a un manque de répondant pour le dialogue spontané.

Je connais assez bien l'Allemagne et je trouve que dans ce pays, pendant leurs études, les jeunes ont plus de temps que nous pour réfléchir à ce qu'ils veulent faire. Chez nous, la pression pour les diplômés à obtenir est très forte et la réflexion personnelle est peu valorisée.

Bien sûr ma participation à SNC m'a fait aussi évoluer. Je ne suis pas syndiquée car je trouve les syndicats parfois trop réfractaires au changement ou défenseurs d'intérêts catégoriels, mais j'ai participé à différentes manifestations et je suis toujours intéressée par les interpellations de SNC national sur les enjeux politiques plus généraux. »

Morgane : « Le besoin d'être active et utile »



MORGANE LE GOFF : « Fraîchement diplômée en psychologie du travail et à la recherche d'un emploi, j'ai senti le besoin d'être active, de sortir de chez moi et de mettre à profit ce que je savais faire, en l'occurrence des CV et des lettres de motivation. D'autant plus que cela ne pouvait qu'enrichir mon expérience. J'ai découvert l'action que menait SNC sur Internet.

L'action de SNC est très importante à mes yeux car elle offre un espace d'écoute bienveillante aux demandeurs d'emploi tout au long de leur parcours de retour à l'emploi, parcours fait de hauts et de bas. L'accompagnement proposé est gratuit, sans limite de temps et sans injonction de résultats à atteindre. Je sais ce que c'est que d'être au chômage et je pense que cette prise en compte sincère de la parole de l'autre permet de garder le cap, de maintenir l'énergie nécessaire pour poursuivre ces remises en question. Je trouve cette action noble et je la soutiens d'autant plus que ces espaces existent de moins en moins dans notre société, notamment dans la sphère professionnelle.

Nous sommes en binôme lors de l'accompagnement du demandeur d'emploi et c'est pour moi très important car nous nous enrichissons du regard de l'autre. Le groupe des accompagnateurs se réunit une fois par mois ; cette dimension collective est essentielle. Nous ne sommes pas

les mieux placés pour dire ce que cet accompagnement apporte aux demandeurs d'emploi, cependant, il semble qu'ils apprécient cette rencontre libre et non prescrite, où ils se sentent respectés et où ils sont reçus dans un climat de confiance positive.

Mon engagement à SNC dure depuis 2006 ; parfois, mon entourage me conseille de penser davantage à moi, à mes loisirs mais ces rencontres, ces échanges, cette ouverture aux autres est essentielle pour moi.

Je voudrais ajouter deux choses. En parlant du bénévolat des jeunes, il ne faut pas en faire un problème de génération avec des oppositions. Dans notre groupe rennais de SNC, des accompagnateurs retraités, qui sont là parfois depuis 15 ans, ont parfaitement su nous accueillir et nous donner une place dans l'action collective.

En tant que jeune, mon engagement associatif m'apporte de la stabilité dans un parcours professionnel entrecoupé de périodes de chômage. La vie associative fait partie d'un engagement citoyen ; c'est un espace entre la vie personnelle, privée et la vie professionnelle. »

Sabine : « Agir pour plus de justice et de solidarité »



Sabine Mourin : « J'ai passé plusieurs années en Afrique et je pense que c'est là que j'ai acquis, dans le contact avec la population, l'expérience d'une réflexion sur le long terme, sur la vie en général, sur le sens de ce qu'on fait. C'est là que s'est dégagé le but dans ma vie : développer mon ouverture aux autres et travailler à plus de justice et de solidarité.

Ma démarche associative est liée à un engagement politique, à des valeurs.

Ma démarche associative est liée à un engagement politique, à des valeurs. Je fais l'analyse que le système dans lequel on vit favorise le profit au détriment de l'homme. L'ensemble des travailleurs voient aujourd'hui leurs emplois et leur pouvoir d'achat menacés. Il s'agit pour moi d'accompagner ceux qui le souhaitent, mais j'ai conscience que cela ne suffit pas. Une profonde transformation politique de notre société est nécessaire.

Mon orientation professionnelle œuvre dans le même sens : je travaille dans une association nationale à vocation solidaire et militante.

J'ai choisi d'intégrer SNC pour le but que cette association s'est fixé : la lutte contre le chômage, et pour ses méthodes : l'accompagnement et l'action institutionnelle, par exemple les interventions avec le service public de l'emploi. Les demandeurs d'emploi sont ici respectés et ne sont pas culpabilisés. Les accompagnateurs leur of-



L'association Solidarités Nouvelles face au chômage

- Association nationale fondée il y a 26 ans, à la fin des Trente glorieuses, pour lutter concrètement contre le chômage, par Jean-Baptiste De Foucauld, ancien commissaire général au Plan.
- L'association comprend 107 groupes locaux dont le groupe de Rennes qui réunit 48 adhérents et 26 accompagnateurs
- Premier objectif : accompagner par 2 personnes en binôme, bénévolement et aussi longtemps que nécessaire, des chercheurs d'emploi. 2100 personnes sont accompagnées en permanence.
- Second objectif : recueillir des participations financières des adhérents pour créer des emplois de développement. Ces emplois sont financés au Smic sur des contrats de 6 à 24 mois dans des associations. 3000 donateurs, 95 emplois ont été créés.
- L'association SNC est motrice pour le lancement d'un pacte civique au plan national qui se veut une plateforme commune d'organisations pour : « Face à la crise, penser, agir, vivre autrement en démocratie. »
- SNC à Rennes : Maison Pour L'Emploi, 15 square Charles-Dulain 35200 Rennes. T. 02 99 86 89 26. Plus d'informations sur www.snc.asso.fr



front une écoute attentive et active. Les groupes sont une ressource pour les accompagnateurs. Les actions menées par SNC auprès des pouvoirs publics à une échelle nationale me paraissent essentielles : il faut savoir dépasser les particularismes locaux pour agir collectivement à une échelle globale.

Pour les projets du Pacte civique national auquel adhère SNC, j'aimerais que l'on dépasse le discours pour mener des actions collectives. Nous avons besoin d'une véritable transformation sociale. »

Des bénévoles témoignent... Du bonheur souvent, du mal-être parfois

CONTEXTE > *Des milliers et des milliers de bénévoles dans la ville. Il faut les écouter. Pour beaucoup d'entre eux, l'investissement associatif est une nécessité vitale. Il ne s'agit pas seulement de « faire quelque chose » ou de répondre à l'injonction de « se bouger », mais de participer d'une façon ou d'une autre à la vie sociale. Voici six témoignages de Rennais, retraités ou non. Avides de se réaliser dans l'associatif, pointant aussi les contraintes croissantes qui contrarient la spontanéité du bénévolat.*



PROPOS RECUEILLIS PAR > **BERNARD BOUDIC**

Martine :

« Il faut que je voie des gens ! »

« Il faut que je bouge ! Je ne suis pas faite pour rester enfermée à la maison. J'aime discuter : il faut que je voie des gens. Pour moi, c'est vital ! À la retraite, j'ai d'abord adhéré il y a quatre ans à Cesson Solidarités, une association qui collecte des vêtements et les revend à tout petits prix pour financer des projets de solidarité internationale et aider les Restos du cœur. J'y tiens une permanence deux fois par mois avec deux ou trois autres femmes. Nous trions les vêtements que nous recevons et nous accueillons les gens qui en ont besoin. Certains après-midi, la permanence ne désemplit pas ! Depuis deux ans, je suis également bénévole à l'ADMR (association d'aide à domicile) de Cesson, Chantepie et Vern. Là, c'est autre chose puisque l'association emploie 48 salariés et une douzaine de bénévoles et aide à domicile près de 450 personnes. Une fois par mois, je vais au siège préparer les relevés d'activité des aides à domicile. Je vais visiter les personnes qui demandent de l'aide afin de remplir leur dossier et, une fois par an, je rencontre certains adhérents pour voir si tout va bien. C'est l'occasion de ren-

BERNARD BOUDIC,
retraité : « Une expérience
formidable ! »





contrer des personnes de tous âges et de tous milieux sociaux, de parler avec elles de leurs difficultés, de leur métier passé, de leurs familles. Il y a toujours quelque chose à apprendre de ces contacts souvent très chaleureux. J'y passe environ trois journées par mois. Notre premier problème, c'est de trouver des aides à domicile, des bénévoles pour remplir certaines fonction comme le portage des repas et de renouveler les responsables. J'ai le sentiment de rendre service tout en m'occupant. Les autres bénévoles sont devenues des amies. Nous nous rencontrons parfois dans la rue et c'est l'occasion de bavarder un peu. »

Valérie : « Je sens un malaise... »

« J'avais envie de m'engager dans la société en dehors d'un contexte professionnel. L'idée, c'était de mettre des compétences au service de la solidarité, de rencontrer de nouvelles personnes et de m'enrichir. Je me suis beaucoup investie à une époque où j'avais du temps.

J'y pensais plusieurs fois par jour, j'y travaillais quasiment une journée et demie par semaine.

L'engagement part vraiment de soi, il ne dépend que de soi. On y va avec tout ce que l'on est pour rencontrer des gens d'univers complètement différents, qui ont d'autres niveaux sociaux, d'autres préoccupations, d'autres cultures... C'est un enrichissement personnel qui part de soi et qui est tourné vers les autres.

J'ai le sentiment que les associations de solidarité, d'aide aux plus démunis, compensent une défaillance de l'État. Cela entraîne pour elles une nécessité de s'organiser, de se structurer et parfois de ressembler à des micro-entreprises. Un dossier de demande de subvention, par exemple, ne peut pas être approximatif. On est conduit aussi à avoir des relations de plus ou en plus professionnelles pour trouver des partenaires et les convaincre de s'associer à nos projets. Nous devons rendre des comptes à nos financeurs...

C'est très troublant parce que ce qui était au départ une relation de compagnonnage entre gens de bonne volonté peut se transformer en relation de travail. Ça me chifonne beaucoup. Comment peut-on demander à des gens d'être si engagés, alors qu'ils cherchaient au départ à évoluer dans un univers étranger aux contraintes et aux pressions professionnelles ? Le bénévolat d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui d'il y a dix ou quinze ans.

On sent que les bénévoles sont très perturbés par cette

question : comment maintenir une différence, une frontière entre le bénévolat et ce qui pourrait devenir une activité qui aurait toutes les caractéristiques d'un métier. Des bénévoles sont déçus parce qu'ils étaient prêts à donner une demi-journée de temps en temps et qu'ils se voient imposer des tas de contraintes. Ce qui partait d'eux, très spontanément, leur est renvoyé sous forme d'exigences, d'obligations. Alors, ils s'en vont, déçus. Ils « zapent » d'une association à l'autre. Ils n'ont plus de fidélité à une idée.

On pourrait se demander s'il n'y a pas de différence de nature entre, par exemple, une association de pêcheurs à la ligne qui organise une fête annuelle et une association qui gère des centaines de milliers d'euros pour distribuer tous les jours des repas aux plus démunis. Est-il pertinent que ces deux associations aient le même statut et dépendent de la même loi de 1901 ? Je n'ai pas la réponse. Mais je sens un malaise »

Michel :

« Si je m'arrête, je suis mort ! »

« Ce qui me pousse à être bénévole, c'est de pouvoir me rendre utile et d'avoir le sentiment de rendre service dans des domaines qui comportent des valeurs que je souhaite voir vivre et développer. Ça me prend environ trois jours par semaine. Au point où j'en suis de mes différents engagements, c'est un maximum. À l'âge que j'ai, je souhaiterais profiter un peu de mon temps libre avec mon épouse et ma famille, profiter de la vie, prendre soin de moi.

Je ne suis pas inquiet pour l'avenir du bénévolat. C'est peut-être lié à mon milieu de travail et de vie, mais parmi les gens que je côtoie, je vois de plus en plus de bénévoles dans tous les domaines. Certes, j'ai connu des bénévoles qui papillonnent, qui vont d'activités en activités... Un bénévole qui ne s'engage pas ne reste pas longtemps : il n'accroche pas. Il se condamne à ne pas rentrer dans le corps des choses.

Faut-il se préparer avant son départ à la retraite ou peut-on s'engager après son départ ? Je suis un peu partagé. C'est bien d'y aller quand on est plus libre car ça permet de s'ouvrir de nouveaux horizons mais si on veut prendre des responsabilités, il vaut mieux être opérationnel rapidement. S'il faut tout découvrir quand on arrive à la retraite, on risque de vieillir vite ! On n'a de perspective que

C'est l'occasion de rencontrer des personnes de tous âges et de tous milieux sociaux.

Le bénévolat d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui d'il y a dix ou quinze ans.



Parmi les gens que je côtoie, je vois de plus en plus de bénévoles dans tous les domaines.

pour dix ou quinze ans car les bénévoles s'arrêtent vers les 75 ans quand même. Après on est obligé de penser plus à soi ne serait-ce que pour des raisons de santé.

Non, je n'ai pas l'intention d'arrêter ni même de ralentir. Si j'arrête, je suis mort ! Je ne partirai que si on ne veut plus de moi mais ça me coûtera de ne plus avoir la preuve de mon utilité. Oui, c'est du narcissisme ! On agit d'abord pour soi. Il ne faut pas se raconter d'histoires, on agit parce qu'on a de profondes envies de réaliser des choses qui permettent de s'épanouir, d'avoir de l'estime de soi. Si les autres en profitent, tant mieux. Il y a là une dynamique ! »

Josette : « J'ai gardé des relations sociales »

« Quelque temps avant ma retraite, j'ai essayé d'imaginer comment j'occuperai mon temps. Un hasard m'a fait connaître une association qui œuvrait près du tribunal d'instance. J'ai sauté sur l'occasion car cette activité prolongeait mon métier dans la banque. Mais progressivement, j'ai eu plus de temps libre car la ministre a décidé que ce travail ne serait plus confié à des bénévoles. Je garde seulement les dossiers que j'avais ouverts auprès de personnes âgées qui disparaissent fatalement peu à peu. Je me suis alors tournée vers une autre association.

Ça m'apporte de quoi utiliser mon temps au service des autres. J'ai gardé des relations sociales et des activités intellectuelles, dans le droit, la fiscalité, en relation avec mon métier. On apprend toujours des choses. Et puis j'aime les associations où l'on n'est pas isolé, où on partage avec tout le monde. Un bénévole va souvent plus loin que des professionnels. On peut nouer des liens personnels, affectifs avec les personnes que nous aidons : boire un café, partager un gâteau, se raconter les choses de la vie, ce n'est pas productif pour un cabinet privé !

Le bénévolat ne coûte rien ni à nous, ni aux personnes qu'on accompagne. Les relations entre bénévoles et salariés dans une même association peuvent être un peu plus compliquées : il y a risque de confusion entre les rôles de chacun. J'ai compris que les bénévoles doivent rester à leur place. Je continuerai aussi longtemps que je le pourrai. J'ai besoin d'être occupée, de sortir du train-train, d'être utile. »

Gérard :

« Je fais avec d'autres ce qui m'intéresse »

« Il y a vingt-cinq ans que j'ai adhéré à l'association des amis du musée de Bretagne¹. J'étais très intéressé alors par la rénovation du musée et son inscription dans une réflexion sociale et historique. Je connaissais par ailleurs son conservateur, Jean-Yves Vieillard, qui m'avait sollicité pour étoffer l'association, créée en 1980. Très vite et sans le vouloir vraiment, je suis devenu secrétaire de l'association, puis président pendant un temps. Avec le recul, ça m'a apporté une meilleure connaissance du monde des musées, des relations fécondes avec les gens de cette institution avec qui j'ai partagé des savoirs communs (j'étais prof d'histoire-géo), et puis des liens amicaux, conviviaux avec les membres de l'association. Le souci des autres, ça peut être une tarte à la crème, mais pour moi ça ne l'est pas ! Une association ne se construit que par la volonté de ses adhérents. Dans un musée de société, ça serait un comble que l'on n'ait pas le souci des hommes et des femmes !

Je suis aussi membre du comité de balisage des chemins de grande randonnée et président de la chorale de Vern. Une fois que j'ai mis le doigt, j'ai un à peu de mal à ne pas m'engager plus loin, à ne pas contribuer au fonctionnement collectif. C'est très présent chez moi. Il y a des gens qui en veulent moins et c'est leur droit. Mais il faut penser à la pérennité des associations. Chez moi, l'engagement est un plaisir. Je suis occupé une bonne partie de la semaine. J'ai mes propres contraintes que j'ai choisies. Je considère donc que c'est du temps pour moi : je fais avec d'autres ce qui m'intéresse.

L'évolution ? Le bénévolat est de plus en plus encadré par des règles, des normes de sécurité, des contraintes financières. C'est un peu contraire à sa nature de démarche volontaire, libre, gratuite, disponible, ce qui ne veut pas dire qu'une association puisse faire n'importe quoi. La professionnalisation ? Oui, mais à condition d'insister aussi sur les qualités de la non-professionnalisation, sur la liberté de conduire des projets ensemble.

J'entends souvent vanter la vitalité de la vie associative. Ce qui la menace, c'est peut-être la pénétration de l'esprit de consommation. D'un côté, des équipes dyna-

J'aime les associations où l'on n'est pas isolé, où on partage avec tout le monde.

1. Aujourd'hui, l'association réunit les amis du musée de Bretagne et de l'écomusée de la Bêtinais.

miques ; de l'autre des consommateurs qui profitent mais ne s'engagent pas, qui ont une faible aptitude à faire des propositions, à prendre en charge une partie ce dont ils bénéficient. Il y a une sorte de dérive vers des services à la personne. La vision militante disparaît un peu... »

Bernard :

« Une expérience formidable !

« J'ai 62 ans. Je suis engagé dans plusieurs associations. Alors que j'étais en activité, j'ai présidé pendant six ans une association de solidarité internationale dont je suis toujours vice-président et je me suis engagé à l'Espace des sciences : j'en suis administrateur et membre du comité de lecture de sa revue. Après mon départ à la retraite, je suis devenu également administrateur des Amitiés sociales qui gèrent les quatre foyers des jeunes travailleurs de Rennes et je suis par ailleurs adhérent des Amis du musée de Bretagne et l'écomusée de la Bentinais et de la Société des amis du musée des Beaux-arts. Je ne cache pas que j'ai choisi ces engagements par intérêt : ces associations travaillent dans des secteurs vers lesquels j'ai toujours été porté par passion ou par curiosité. La retraite venue, il me fallait aussi trouver des substituts à une vie professionnelle qui fut très prenante. J'ai trouvé dans la vie associative le moyen de conserver un agenda plutôt bien garni, de garder une vie sociale active, pleine de contacts et de relations, et de travailler à des activités qui me plaisent. Comme tous les autres bénévoles, j'essaie d'y apporter quelques compétences que je trouvais dommage de laisser inexploitées. Mais je reçois également beaucoup : rencontres parfois inattendues qui ne sont plus polluées par des contraintes de temps, échanges où l'on découvre des personnes étonnantes de richesse, contacts avec des étrangers qui s'affrontent à des difficultés autrement plus graves que les nôtres, amitiés tissées à travers le monde, du Viet Nam à Madagascar, avec des journalistes que notre association a pu aider. J'ai appris également à gérer une association, à rechercher des financements, à présenter des projets, à suivre leur évolution et à en rendre compte. C'est une expérience formidable que celle de l'action collective ! »

Le bénévolat est de plus en plus encadré par des règles, des normes de sécurité, des contraintes financières. C'est un peu contraire à sa nature.





Martial Gabillard, ancien enseignant, adjoint au maire de Rennes (culture, animation culturelle...) de 1977 à 2008. Actuellement président de l'Orchestre de Bretagne

Gaëlle Andro, actuelle adjointe au maire de Rennes, déléguée à la vie associative



Jean Lemesle, ancien éducateur puis directeur de l'Apras (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale). Actuellement président du CRIJB (Centre régional d'information jeunesse de Bretagne).

Bruno Chavanat, conseiller régional et conseiller municipal de Rennes. Adhérent à l'UMP jusqu'à fin janvier, il est le leader de l'opposition municipale de droite.



TABLE-RONDE

La vie associative rennaise en débat



CONTEXTE > *Quel rapport entretient le pouvoir municipal avec le monde des associations ? Cette question politique fait débat. Qu'en est-il aujourd'hui du fameux « modèle rennais », ce système inventé dans les années 60 et 70 qui concédait aux associations la gestion de tous les équipements de quartier ? Place Publique a réuni autour d'une table quatre « acteurs » de cette affaire : deux « historiques », Martial Gabillard et Jean Lemesle. Et deux « politiques », Gaëlle Andro, adjointe à la vie associative et Bruno Chavanat, leader de l'opposition rennaise.*





I – Un monde trop mal connu

PLACE PUBLIQUE > Que savent les élus sur les associations de Rennes, sur leur nombre et sur leurs caractéristiques ?

GAËLLE ANDRO > Difficile d'appréhender la vie associative de manière objective. On sait qu'elle est vivace, qu'il y a un flux continu de création et que cela va même en s'accéléralant. Toutefois, je le reconnais, nous aurions besoin de mieux les connaître, non pas pour les contrôler, mais pour mieux les accompagner. C'est pourquoi un outil se met en place à savoir un observatoire qui sera une déclinaison locale de celui créé en Bretagne par la chambre régionale d'économie sociale.

PLACE PUBLIQUE > Mais vous connaissez au moins les associations auxquelles vous donnez des subventions ?

GAËLLE ANDRO > Nous les connaissons puisque chaque association qui se crée à Rennes peut demander une subvention. Chaque année, elles sont 4 à 500 à faire cette demande. Parmi elles, un noyau dur de 300 associations que nous accompagnons depuis une dizaine d'années. Et environ 60 à 70 nouvelles par an.

MARTIAL GABILLARD > Ce volume n'a pratiquement pas varié depuis 30 ans. Comme si la mobilisation des citoyens avait atteint un certain plafond.

JEAN LEMESLE > Pour moi, le total est en réalité de 5000 associations sur la ville et de 15 000 à l'échelle de Rennes Métropole. C'est un monde divers et mouvant, donc très difficile à cerner. On dit 500 associations, mais 20% ont des salariés, ce qui veut dire que 80% vivent uniquement avec leurs bénévoles. En dehors des associations qui ont un lien contractuel avec la Ville, on peut parler de foisonnement. On note par exemple beaucoup d'initiatives dans le domaine des solidarités, ce qui était moins vrai il y a dix ans. Autre changement, chez les jeunes l'appétit associatif ne se structure pas de la même manière que naguère. C'est plus éphémère : les groupes s'organisent autour d'un but et quand ils l'ont atteint, au bout de six mois un an, ils passent à autre chose.

BRUNO CHAVANAT > Je vis sur l'idée qu'il y a 5 à 6000 associations à Rennes, de taille, de finalité et de mode de gestion très différents. C'est une extraordinaire hétérogénéité, d'où la difficulté à parler de ce monde de manière signifiante. La vraie question n'est pas statistique, elle est : « qu'est-ce qu'on attend des associations par rapport

à des objectifs de vie en commun ? »

PLACE PUBLIQUE > Justement, posons la question : quel est et quel doit-être selon vous le rôle des associations dans la cité ?

BRUNO CHAVANAT > La première fonction des associations, ce peut être d'exprimer d'une façon éphémère les revendications d'habitants. La deuxième fonction concerne la sphère socio-culturelle et sportive, qui contribue à la structuration de la vie sociale. Troisième type: les associations gestionnaires de services publics par délégation. On fait souvent l'amalgame entre des associations qui n'ont rien à voir, entre celles qui se forment pour défendre les piétons dans la ville, ou contre tel ou tel projet immobilier, et celles qui comme l'Espace des sciences rendent une mission de service public et brassent des millions d'euros. Dans tous les cas, on voit que notre forte tradition rennaise a connu un point de rupture, il y a une dizaine d'années, quand on a institutionnalisé les conseils de quartier, ces derniers portant atteinte selon moi à l'expression par les habitants de revendications, qui auparavant débouchait sur une forme d'organisation collective au niveau des quartiers.

II – La démocratie dans les quartiers

PLACE PUBLIQUE > Cette rupture de 2004 est celle qui a mis fin à OSCAR, l'Office social et culturel rennais. Peut-on dire comme Bruno Chavanat que les conseils de quartier vont à l'encontre de la vie associative ?

JEAN LEMESLE > Il y a effectivement des interrogations. J'ai vécu trois étapes. D'abord, celle du développement des liens entre la Ville et la vie associative du temps d'Henri Fréville. J'ai pu voir à l'époque dans mon comité de quartier comment les liens s'établissaient et je peux vous dire que cette démocratie d'initiative nous valaient parfois des échanges très musclés avec la Ville. La deuxième période, que j'ai vécue sous la municipalité de gauche fut celle d'un fort développement. Je dirais que c'était l'Âge d'or. Il y avait beaucoup d'initiatives que l'on pouvait partager dans tous les domaines, notamment celui des Locaux collectifs résidentiels de quartier. Enfin, la troisième étape plus récente, consista à renforcer la présence de la Ville dans les quartiers. Il y avait une double logique : établir un dialogue avec les conseils de quartiers et établir des sortes de « mairies de quartier ». Mais les deux lo-

« Aujourd'hui, les groupes s'organisent autour d'un but et quand ils l'ont atteint, au bout de six mois un an, ils passent à autre chose. » (Jean Lemesle)

« Les conseils de quartier portent atteinte à l'expression par les habitants de leurs revendications... » (Bruno Chavanat)

De gauche à droite : Martial Gabillard, Jean Lemesle, Gaëlle Andro, Bruno Chavanat, participant à la « table-ronde » de *Place Publique*



giques s'entremêlent. Le fait que les conseils de quartiers soient présidés par un élu renforce la confusion. Il faudrait clarifier cela dans l'avenir afin de préserver les deux logiques : celle de l'initiative portée par les habitants et celle de la souveraineté de la ville.

BRUNO CHAVANAT > D'accord avec cette analyse. C'est un point de philosophie qui nous a opposés à la mairie durant les deux derniers mandats. Cela trace une ligne de partage entre deux conceptions des associations. Dans quelle mesure l'initiative des habitants peut-elle être per-

çue comme prioritaire par rapport à cette souveraineté des élus ? Avec les conseils de quartier, c'est la Ville qui décide *in fine* de ce qu'elle fait. Je pense que cela porte atteinte à la capacité d'initiative. Avant, on avait un mûrissement intéressant : on parlait de l'expression un peu protestataire pour aboutir à une démarche d'intérêt général. Exemple, le comité de quartier Saint-Martin : il est né d'une protestation contre un projet de décharge qui fédérait des gens qui n'avaient rien à voir entre eux. Cette solidarité contestataire a conduit à une solidarité de prise en charge





« La richesse de cette ville est d'être en perpétuelle évolution et en recherche de solutions. » (Martial Gabillard)

d'actions : s'en sont suivies des réalisations exemplaires comme la plus grande braderie de Rennes, les feux de la Saint-Jean, etc. La leçon est que, quand on part d'une initiative librement construite et autonome, le débat acquiert beaucoup plus de fécondité. Tout cela a été mis à mal par la création des conseils de quartier car on y trouve des représentants qui ne sont pas forcément associatifs, des représentants de l'administration ainsi que des habitants mais pris un par un. La relation est différente. Ces personnes sont là pour être informées de ce que la Ville fait et c'est tout.

MARTIAL GABILLARD > Je suis en désaccord avec Bruno Chavanat. La richesse de cette ville est d'être en perpétuelle évolution et en recherche de solutions. Oui, jusqu'aux environs de 1995, l'OSCR, les comités de quartiers, fonctionnaient très bien. Mais cela s'est vidé, la vie associative n'investissait plus l'OSCR, on reprochait un manque d'implication du pouvoir municipal dans la vie associative. Il a fallu inventer de nouvelles solutions, c'est ainsi que sont nés les conseils de quartier et que l'OSCR sera transformé à partir de 2001. Cette implication nouvelle du pouvoir municipal dans la vie des quartiers n'est pas une régression de la vie démocratique, mais au contraire un enrichissement. Car il n'y a débat que si l'ensemble se rencontre : le pouvoir municipal, le pouvoir associatif, mais aussi toute la population non inscrite qui revendique de pouvoir s'exprimer sans passer par le canal associatif. Rappelons l'histoire : c'est quand même l'équipe municipale qui a promu la nécessité de s'organiser au niveau des quartiers. Edmond Hervé le martelait aux associations au sein de l'OSCR : « Investissez les quartiers ! ». Autre point important, les associations gestionnaires d'équipements. Rennes a fait un choix fondamental qui nous différencie des autres villes. Nos équipements de quartier sont gérés par des associations alors que nous aurions pu faire le choix de la gestion directe par la ville. Ces équipements avec leur personnel et une masse budgétaire sans égale est à la disposition de tous. Selon une évaluation, plus de 800 associations ou groupes y étaient accueillis pendant une année donnée. C'est dire l'outil d'expression que représentent ces structures.

GAËLLE ANDRO > Le débat sur les conseils de quartier date de dix ans. Il est clos et dépassé. Les comités de quartier qui, à l'époque, avaient vu l'initiative de la Ville comme quelque chose de concurrent, ces comités sont au-

jourd'hui bien vivants et animent la ville. Les comités de quartiers existent, ils sont un référent naturel, par exemple sur des dossiers du type aménagement de la Courrouze. La braderie Saint Martin n'a jamais été aussi dynamique qu'aujourd'hui. Partout, ces comités de quartiers fêtent leurs 40 ans ou leurs 50 ans et ils sont très fiers de leur histoire. Que ce soit au Blosne et à Cleunay, ils sont fiers de ce qu'ils sont : un tissu associatif procédant de l'initiative habitante, ce qui les distingue de l'initiative propre des conseils de quartiers, lesquels procèdent d'une autre logique qui est celle de l'approfondissement de la vie démocratique. Que la représentation municipale se pose la question de « comment accompagner la démocratie dans les quartiers au quotidien », cela est légitime et essentiel, d'où cette transformation nécessaire. Comment être plus en écho avec les habitants ? Comment les impliquer davantage ? Comment aider ces associations à répondre au besoin des jeunes qui ne se reconnaissent pas dans ce type d'organisation ? Comment résoudre le problème des fondateurs qui ne savent pas passer le relais ? La Ville n'est pas responsable du fait que certains comités ne trouvent plus personne pour passer parfois 60 heures par semaine au service de l'association pour une fête de quartier, une braderie. Nous partageons ces préoccupations et nous devons travailler ensemble pour y répondre.

BRUNO CHAVANAT > Le problème de l'expression démocratique dans la proximité, l'expérience des conseils de quartier qui est un lieu d'information ne le résout pas même si elle y contribue. La représentation dérive puisque le conseil de quartier incarne la souveraineté des élus. Un autre problème est celui de l'engagement, qui n'est pas le fait de la Ville. Il y a un biotope très riche à Rennes, mais un biotope fragile qu'il faut veiller à maintenir. Ce n'est pas une question de moyens mais de responsabilité. Il faut que la Ville accompagne les responsabilités données aux uns et aux autres. Trop facile de dire, les dirigeants vieillissent, ne trouvent pas de successeurs, donc la Ville va prendre le relais : c'est ce qui s'est passé pour la maison de quartier de Maurepas et pour un certain nombre d'autres cas.

« Comment être plus en écho avec les habitants ? Comment les impliquer davantage ? Comment aider ces associations à répondre au besoin des jeunes ? » (Gaëlle Andro)

III – Le bénévolat en crise

PLACE PUBLIQUE > Le bénévolat est une difficulté actuelle des associations. Peut-on parler d'une crise du bénévolat et quelles sont les solutions?

JEAN LEMESLE > Je ne crois pas du tout qu'il y ait crise du bénévolat même s'il est souvent difficile de mobiliser. Il faut dire que le fonctionnement académique des associations avec assemblée générale, conseil d'administration, bureau, etc., cela n'inspire plus grand chose aux jeunes. Et je ne parle pas des dirigeants dinosaures qui quelquefois ont du mal à partir. Il faut donc trouver d'autres modes d'accroche, de lien, d'animation et de développement. L'accroche dans la responsabilité associative, là c'est de vrai problème. Si l'on prend les quartiers : les jeunes se mobilisent-ils dans les associations ? Réponse : pas tellement. Prennent-ils des initiatives ? Beaucoup. Ont-ils besoin d'un accompagnement ? Oui. Au Centre d'information jeunesse, nous accompagnons une cinquantaine d'associations qui suivent leur propre logique et se sont organisées en coopérative. Je pense que des efforts sont à faire. Il faudrait développer sous différentes formes ce qui se fait avec la caravane des quartiers, qui est une très bonne initiative. L'habitant rennais, y compris celui est sans parole et qui n'est pas dans les associations, il souhaite dire des choses sur le transport, sur les espaces de jeux d'enfants. Comment aider les habitants à démarrer entre eux une vie de voisinage, une vie d'entraide et rentrer dans une réflexion sur la construction de la ville ?

PLACE PUBLIQUE > Est-ce que les nouvelles associations ont les moyens de se regrouper, de se rencontrer, de réfléchir ensemble ?

GAËLLE ANDRO > Oui, et elles le font. Chaque fois qu'il y a des propositions de formation sur le bénévolat à la Maison des associations, il y a énormément de monde. Cela montre une envie de se construire en tant que bénévole. Je dirais aussi que les équipements de quartier sont une mine de réflexion : autour du consumérisme, de la question de sens que l'on donne à sa vie, à son engagement. Ces 40 équipements gérés par 26 associations, ce sont des laboratoires associatifs pour s'auto-organiser dans un quartier, y créer des loisirs, y créer du vivre ensemble. Et de faire en sorte que personne ne soit oublié.

PLACE PUBLIQUE > Mais est-ce que la population participe vraiment?

GAËLLE ANDRO > C'est vrai, à Villejean, sur 100 associations hébergées, aucune n'est associée au fonctionnement de la maison de quartier. Le conseil d'administration n'arrive pas à se renouveler. Nous leur avons dit : vous êtes assis sur un trésor, 100 associations, 100 présidents, 100 trésoriers, des centaines de personnes qui donnent du temps et peut-être que vous ne les avez jamais sollicitées pour qu'elles participent à la structure collective de la maison de quartier. Cette dernière a des difficultés financières, mais quand le président a dit : « je vais augmenter le loyer des salles », ce fut un tollé : crises, lettres, « ils font n'importe quoi », et « vous, la Ville, que faites-vous ? » On avait là un vrai territoire de réflexion sur le monde associatif aujourd'hui, sur qu'est-ce qu'on fait ensemble, comment on s'organise.

MARTIAL GABILLARD > L'association de la maison de quartier de Villejean est en interrogation. Mais ce n'est pas sa gestion qui est en cause. Il y a une vraie réussite que constitue la présence de ces 100 associations. Ne disons pas qu'il y a échec du soutien à la vie associative, mais simplement un problème dans l'organisation, à savoir que l'association gestionnaire devrait s'appuyer sur ces 100 pour gérer l'équipement. Ce n'est pas la vie associative qui est en péril.

BRUNO CHAVANAT > Reconnaissons la spécificité et la richesse du fait que soit confiée à des associations la gestion des équipements de quartier. Mais nous pourrions régénérer ce modèle qui a si bien fonctionné. On pourrait remettre la gestion en jeu tous les six ans, de façon ouverte, publique, contradictoire, en faisant un appel à projet, un peu sur le modèle de ce qui se fait dans le domaine semi-marchand avec la délégation de service public. La mairie ne déciderait pas souverainement que c'est le Cercle Paul Bert ou la fédération Léo Lagrange. Cela permettrait à de nouvelles personnes d'entrer dans le jeu.

JEAN LEMESLE > Si on reprend l'exemple de la maison de Villejean, je fais trois constats. D'abord, avant que ce soit des maisons de quartiers, il s'agissait de maisons de jeunes si bien que l'on est passé d'un type de mission orientée jeunesse à quelque chose de plus large. Les associations du quartier ont commencé à utiliser les locaux et en sont restées là. Pourquoi ? Et c'est ma deuxième observation,

« A la Maison de quartier de Villejean, sur 100 associations hébergées, aucune n'est associée au fonctionnement de la maison de quartier. »
(Gaëlle Andro)

«L'association gestionnaire devrait s'appuyer sur ces 100 pour gérer l'équipement. »
(Martial Gabillard)





« Il faut réinventer de la simplicité. Tâchons de rendre la vie associative accueillante au plus grand nombre. » (Bruno Chavanat)

« On devrait envisager un « mécénat de compétence » ». (Jean Lemesle)

il s'est passé une professionnalisation de grande qualité. Alors, l'habitant moyen, constatant que l'on avait des professionnels pour animer, impulser, organiser, s'est dit : « nous à côté, avec notre petit projet associatif, on prendra la salle à telle heure. Point. » On n'est pas entrés dans la dynamique de la maison de quartier. Troisième point et je fais mon *mea culpa*. La place de l'usager n'a pas été assez développée. Aujourd'hui, on a une nouvelle culture politique à instaurer entre le partenariat public et privé, sachant que les rapports changent selon l'état de maturation de l'association. C'est pourquoi, il faut diversifier les modes d'accompagnement en tenant compte de la diversité des associations et de l'étape où elle se trouve. Complexité énorme, toutes les dispositions tournées vers le général, peuvent faire « flop ».

GAËLLE ANDRO > Totalemment d'accord. Pour nous, il y a un vrai travail de dentelles à faire pour accompagner la vie associative. Et je veux rassurer la maison de quartier de Villejean : on a discuté pendant deux ans, mais aujourd'hui que l'on a re-conventionné pour 6 ans avec cette association, nous attendons le retour avec optimisme. Exemple très différent, celui de la maison de quartier de Maurepas où nous n'avons pas souhaité signer avec une association gestionnaire, mais transformer l'équipement en pôle associatif, avec un nouveau mode de gestion. C'est l'Apras (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale) qui au titre de sa grande expérience dans l'animation sociale de proximité gère désormais un pôle associatif de quartier. C'est une sorte de mini « office social et culturel » à l'échelle de Maurepas, où se mêlent des associations très diverses, tout cela concentré sur un seul et même équipement qui fabrique du vivre ensemble à partir des actions collectives ponctuelles. Ce sont deux façons de faire. Nous sommes bien dans la dentelle. Et à travers ces deux exemples, je souligne aussi que nous restons bien dans la permanence du modèle rennais.

IV – La fin des militants

PLACE PUBLIQUE > Nous publions dans la revue le témoignage d'une bénévole (voir p 43) Elle dit : « comment faire pour maintenir une différence, une frontière, entre le bénévolat et ce qui pourrait devenir une activité qui a toutes les caractéristiques d'un métier. Des bénévoles sont déçus parce qu'ils étaient prêts à donner une journée

de temps en temps et se voient imposer des contraintes (...) Alors ils s'en vont. » Qu'en pensez-vous ?

GAËLLE ANDRO > C'est une question-clé que celle du mal-être du bénévole. L'exigence de participation à la démocratie participative se heurte souvent à l'absence de culture de la délibération au sein des entités. Le bénévole a du mal à se situer. Quel est son rôle ? Qu'attend-on de lui ? Il n'y a pas toujours des réponses précises à cela au sein des associations. La Ville peut accompagner en aidant à l'autoformation. Mais, il nous faudrait faire un effort pour alléger l'aspect gestion, le système de subvention, qui est parfois un peu lourd, avec des documents fastidieux à remplir. Nous devrions être là pour faciliter et je suis consciente que l'on complique un peu la vie des gens.

BRUNO CHAVANAT > Oui, il faut réinventer de la simplicité. Je pense aux aires de jeu au bas de l'immeuble. Il y a de la vie associative de quartier qui est née de choses très simples où il n'était nul besoin d'apprendre la culture de la délibération telle qu'on l'entend aujourd'hui avec bureau, conseil d'administration. Je ne critique pas, mais tâchons de rendre la vie associative accueillante au plus grand nombre.

MARTIAL GABILLARD Attention, on dit « simplifions ». On dit espace de jeux, les groupes s'en occupent, les bénévoles agissent, très bien. Vous oubliez la notion de responsabilité juridique. Au moindre incident sur un espace de jeu, on ira pas chercher le brave bénévole, on ira chercher la responsabilité de la Ville. Donc obligation, quand vous êtes sur l'espace public, de mettre en place un système de délégation. Ce n'est pas si simple. D'autres villes font de la gestion directe, nous à Rennes nous avons choisi plutôt un mode de délégation associative. Il faut en maintenir le principe mais en trouver les modalités d'application.

JEAN LEMESLE > Les leviers dont la Ville dispose pour soutenir le développement associatif sont divers. Ce peut être l'aide matérielle, mais pas seulement. Ce peut être aussi l'ingénierie. Nous avons parlé il y a quelques années de boutiques associatives dans les quartiers qui permettrait par secrétariat partagé, par informatique partagée, par trésorerie partagée, communications partagée, de faire en sorte que les dirigeants n'aient pas à chaque fois tout à gérer. Autre piste : on devrait envisager un « mécénat de compétence ». Nous avons des tas de responsables d'ateliers, d'ingénieurs, de cadres, de DRH qui sont prêts à donner huit jours par an à une association pour lui ap-

porter un coup de pouce. Ils ont la compétence. Curieusement dans notre système fiscal français, ce temps investi par les bénévoles n'est pas pris en compte. Quand vous versez de l'argent à une association, vous pouvez le déduire de vos impôts. Mais si vous passez vingt ou trente jours par an à son service, là, vous n'avez droit à rien. Pour ceux qui ne paient pas d'impôt et qui donnent leur temps, on pourrait proposer des stages de langue étrangère, par exemple.

Sur la base de ces valeurs, la vie associative a de beaux jours devant elle.

V – L'avenir des associations

PLACE PUBLIQUE > Les associations rennaises ont-elles un avenir, à l'heure des réseaux sociaux et des mobilisations éphémères?

MARTIAL GABILLARD > Je n'ai aucun doute sur l'avenir de la vie associative à Rennes. Cette ville a une caractéristique qui perdure, c'est sa capacité de toujours se remettre en cause et sa capacité d'invention considérable. Les interrogations, les critiques même, montrent la vitalité de la vie associative, et je ne doute pas de l'avenir à Rennes.

JEAN LEMESLE > Je suis aussi optimiste. Des domaines se développent. Prenez les groupes de randonnées qui se sont multipliés sur Rennes. Avec des seniors, mais pas seulement. Ils fonctionnent sans demander d'argent à la ville. Ils ont trouvé des locaux. Leur rythme. Et cela fonctionne. Cela respire et cela agit.

GAËLLE ANDRO > Je m'associe à cet optimisme en soulignant le fait que nous avons la chance d'être dans la permanence. Chance énorme aussi que cette capacité à faire que le partenariat soit possible. La confiance existe à Rennes car le cadre est permanent. Cela permet d'être optimiste.

BRUNO CHAVANAT > Nous avons beaucoup abordé ici le sujet du rapport au politique. Moi, j'ai une vision qui contredit Martial Gabillard quand il dit qu'il n'y aurait pas de tentation de domination de la part du pouvoir politique. Je crois que la vie associative ne doit procéder que d'elle-même. Concernant la vitalité des associations, il y a tout un secteur dont nous n'avons pas parlé qui est celui du sport : à travers les valeurs qu'il porte, il porte les germes de l'avenir et de l'espoir. L'association, c'est avant tout un sens de l'engagement, de la solidarité, de l'initiative et même le goût du risque, ingrédients que l'on retrouve dans le sport à tous les âges, dans notre ville.